

EVALUATION DU VOLET JEUNES EN RUPTURE DU CEJ

Cette évaluation a été commanditée par la DREETS au CARIF-OREF
PACA a missionné une évaluation externe

Isabelle Recotillet (coord.)

Renaud Garrigues

Cathel Kornig

Avec l'appui du CARIF-OREF PACA



Sommaire

1. Contexte et enjeux de l'évaluation (p. 3)

2. Méthodologie de l'évaluation (p. 11)

Critères de l'évaluation et questions évaluatives (p. 13)

Méthodologie & présentation des entretiens (p. 15)

3. Résultats de l'évaluation (p. 22)

Pertinence du dispositif (23)

Efficacité du dispositif (29)

Cohérence du dispositif (36)

Efficiéce du dispositif (42)

Soutenabilité (44)

Impact du dispositif (48)

Facteurs de réussite (51)

4. Analyse Forces Faiblesses Opportunités Menaces (FFOM) (p. 52)

5. Conclusion et pistes de réflexion (p. 54)

6. Bibliographie (p. 58)

7. Annexes (p. 61)

Récits de parcours (62)

Référentiel d'évaluation (66)

Guides d'entretien (71)

1

Contexte et enjeux



1. Contexte et enjeux



Contexte de l'appel à projets et définition de l'objet de l'évaluation

Le **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)** vise à accompagner les jeunes en difficulté, confrontés à des situations d'exclusion, en leur proposant un parcours intensif d'accompagnement sur-mesure. L'appel à projets CEJ Volet Jeunes en rupture finance des initiatives permettant de compléter l'offre existante en matière d'insertion professionnelle et sociale.

"Inscrit à l'article L. 5131-6 du code du travail, dans sa rédaction issue de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, le contrat d'engagement jeune (CEJ) est ouvert aux jeunes de seize à vingt-cinq ans révolus, ou vingt-neuf ans révolus lorsque la qualité de travailleur handicapé leur a été reconnue, qui ne poursuivent pas d'études, ne sont pas en formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable." (Cahier des charges de l'appel à projets 2022-2023, mise en place du CEJ, volet jeunes en rupture).

Parmi les jeunes éligibles au CEJ, certains, identifiés comme en rupture, cumulent les difficultés (santé, logement, formation, emploi, isolement social...) et partagent la caractéristique d'être distants des institutions (intermédiaires de l'emploi, structures sociales, ...). Pour ces jeunes, un accompagnement global, préalable à l'entrée en CEJ est nécessaire. Ainsi, **le volet «jeunes en rupture» du contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes sans revenu et éloignés du service public de l'emploi. Le volet Jeunes en Rupture du CEJ en région PACA fait l'objet de cette évaluation.**

Les jeunes en rupture peuvent présenter les caractéristiques suivantes :

- **Absence de logement stable**
- **Appartenance à des publics spécifiques**, tels que les sortants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), les jeunes suivis ou anciennement suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), les sortants de prison, les Mineurs non accompagnés (MNA) ou les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI)
- **Faible niveau de qualification**, incluant les décrocheurs scolaires (niveaux 1 à 4), les situations d'illettrisme ou d'illectronisme, et une maîtrise insuffisante de la langue française
- **Problématiques de santé physique et mentale**, avec une attention particulière portée aux addictions, à l'usage problématique des écrans et à la santé mentale

Au-delà du ciblage sur les profils de jeunes ciblés par l'appel à projet Jeunes en Rupture du CEJ, un critère spécifique lié à son suivi en mission locale était précisé. Dans la circulaire interministérielle du 22 avril 2022 de la DGEFP portant sur les critères d'éligibilité du volet Jeunes en rupture du CEJ, il est indiqué que *« l'éloignement du jeune vis-à-vis du service public de l'emploi peut concerner à la fois un jeune non inscrit auprès d'une mission locale ou comme demandeur d'emploi, ou un jeune inscrit n'ayant pas eu de contact avec son conseiller depuis au moins 5 mois »*. Ce critère de 5 mois correspond au moment où dans le système d'information I-Milo des missions locales, le jeune bascule en mode veille et n'est plus dans la liste active des conseillers.

L'objectif du volet jeunes en rupture du CEJ est :

- D'offrir un accompagnement global (emploi, logement, santé, mobilité)
- De créer des parcours intégrés depuis la remobilisation jusqu'à l'insertion professionnelle durable
- D'appliquer des pédagogies actives (ateliers, projets collectifs, pratiques sportives) pour renforcer l'autonomie et la confiance des jeunes

Trois volets complémentaires à l'accompagnement vers l'emploi sont intégrés :

- Logement : Sécurisation d'un hébergement stable pour encourager l'autonomie
- Mobilité : Soutien à la mobilité (permis, location de véhicules, transport adapté)
- Santé : Prévention et accès aux soins (notamment santé mentale et addictions)

1. Contexte et enjeux



Positionnement du CEJ et du volet Jeunes en Rupture dans l'évolution des dispositifs d'accompagnement des jeunes

Une rapide [revue de littérature](#) sur les programmes d'accompagnement montre les inflexions apportées aux programmes publics d'accompagnement des jeunes. Au début des années 90, les programmes d'accompagnement visent le retour à l'emploi comme objectif premier, dans une logique de *work first*, inspirée des recommandations de la Commission Européenne et des programmes d'accompagnement à l'oeuvre dans d'autres pays d'Europe. Progressivement, ces programmes d'accompagnement s'enrichissent de nouveaux leviers pour améliorer les résultats : allocation financière (Revenu Contractuel d'Autonomie – RCA - puis Garantie Jeunes - GJ), expériences en entreprise (GJ).

Ce n'est que plus récemment que [les programmes d'accompagnement ont renversé la logique d'intervention en cherchant d'abord à résoudre les freins au retour à l'emploi](#) (ce que l'on nomme – assez mal en somme – les freins périphériques) avant d'apporter des outils permettant le retour en formation ou en emploi. Ces programmes ont notamment été impulsés par le Plan d'Investissement dans les Compétences, autour des programmes de la gamme Prépa (Prépa Compétences, Prépa Apprentissage, Prépa Projet...), et des expérimentations visant les invisibles, nouvelle catégorie de l'action publique.

A la fin des années 90, le programme [TRACE](#) (trajet d'accès à l'emploi) mis en oeuvre par les missions locales, s'appuie sur une approche fondée sur les résultats plus que sur les moyens (Farvaque et Tuchziner, 2018), avec un objectif de taux de sortie vers l'emploi durable de 50%. La conséquence de cette approche est un mauvais ciblage avec un fort effet de sélection sur le public cible.

L'expérimentation du Revenu Contractuel d'Autonomie ([RCA](#)) en 2010 dans le cadre des premières expérimentations sociales impulsées par le Fonds d'Expérimentation Jeunesse propose une allocation de 250 euros (inférieure à celle de la Garantie Jeunes) et un accompagnement intensif, fondé sur la logique de *work first*, comme le sera la Garantie Jeunes. Les résultats sont peu probants pour l'accès à l'emploi des jeunes bénéficiaires. Il n'y a pas d'effet du RCA sur l'accès à l'emploi et le taux d'accès à la formation est similaire au groupe de comparaison non bénéficiaire du RCA.

Faisant place au RCA, la [Garantie Jeunes](#) est expérimentée à partir de 2013 puis progressivement généralisée, elle est ouverte aux jeunes de 16 à 25 ans (ou 29 ans pour les jeunes ayant une RQTH). Elle vise l'insertion professionnelle des jeunes en situation de vulnérabilité économique et sociale (Wargon, Gurgand, 2013; Gautié, 2018). La cible de la Garantie Jeunes sont les NEETs vulnérables. L'enjeu du dispositif est de rendre ces jeunes considérés comme invisibles, visibles pour le service public de l'emploi, en l'occurrence les missions locales. L'objectif est de remettre dans des parcours des jeunes inactifs, désœuvrés, découragés. L'accompagnement individuel et collectif par les conseillers insertion Garantie Jeunes en mission locale est considéré comme un moyen de les faire sortir du statut NEET, avec un accompagnement intensif au tout début de l'accompagnement. La stratégie de la Garantie Jeunes n'est pas de traiter les freins "périphériques" mais de remettre à l'emploi: "*work first*". L'hypothèse est faite que les autres problématiques seront résolues une fois que ces jeunes auront eu accès à un emploi, quel qu'il soit (Couronné et Sarfati, 2018). La Garantie Jeunes est le premier dispositif qui offre, en contrepartie de l'engagement dans un accompagnement, une allocation monétaire. L'accompagnement intensif issu du programme TRACE, s'adjoint de méthodes plus collectives, des immersions et expériences en entreprise, ce qui est nouveau dans le travail des conseillers de mission locale (Farvaque et Tuchziner, 2018) d'une part, et qui en fait en soit un dispositif innovant dans la gamme des outils d'intermédiation des missions locales (Ehrel et Gautié, 2018).

A l'issue de la Garantie Jeunes, 54% des bénéficiaires ont trouvé un emploi (principalement CDD et intérim) soit 20 points de plus que le public comparable non bénéficiaire (Filipucci 2023). Un effet est également observé sur le nombre d'heures travaillées, les bénéficiaires travaillant un plus grand nombre d'heures par trimestre.

Contexte et enjeux

L'évaluation de la Garantie Jeunes portant sur la mise en oeuvre et sur son impact ont montré que l'innovation dans l'accompagnement caractérisée par sa dimension collective a produit des effets bénéfiques sur les bénéficiaires ainsi que sur les pratiques des missions locales (Farvaque et Tuchziner, 2018, Ehrel et Gautié, 2018), et que l'impact de l'accompagnement intensif sur l'accès à l'emploi est positif (Gaini et al. 2018). L'accompagnement varié et intensif, assorti d'une allocation monétaire permettant de desserrer les contraintes financières sont à l'origine des résultats observés dans cette évaluation.

Fort des résultats positifs de la Garantie Jeunes, la création du CEJ le 1er mars 2022 vient renforcer et élargir l'accompagnement des jeunes « sans solution ». Il est mis en oeuvre par les missions locales et par France Travail (à l'époque Pôle Emploi) et cible les jeunes NEETs de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans pour les jeunes ayant une reconnaissance de leur handicap). Suivant le principe de ne laisser aucun jeune sans solution, le CEJ est ouvert également aux jeunes travailleurs précaires (employés en contrats de courte durée par exemple) ayant des difficultés pour accéder à un emploi durable (six mois ou plus).

Le CEJ a résulté d'une volonté de simplification des dispositifs intensifs d'accompagnement (Garantie Jeunes en mission locale, Accompagnement Intensif Jeunes, AIJ, (ex-Pôle Emploi), d'une part, et d'une formalisation autour d'un engagement de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires (ateliers, immersions, stage...) ainsi qu'un RDV avec la conseillère ou le conseiller. Ces deux aspects, à savoir le déploiement d'un dispositif par deux opérateurs de l'Etat (Missions locales et France Travail) et la contractualisation autour d'un engagement sur un nombre d'heures pour réaliser des activités inscrites dans un plan programmatique d'actions (sous-entendue destinée à permettre l'accès à l'emploi), constituent la spécificité du CEJ.

Une première évaluation de la mise en oeuvre du CEJ a été conduite par l'IGAS en 2023. Celle-ci montre que la montée en charge du dispositif a été plus rapide que prévu d'une part, et que le nombre de CEJ signés a dépassé les objectifs, d'autre part (300 000 prévus fin décembre 2023, 301 725 signés en janvier 2023). L'objectif d'un nombre d'heures d'activités prévu entre 15 et 20 heures semaine peine à être atteint : 40% des signataires réalisent moins de 15 heures et 20% moins de 5 heures. Les évaluations finales de la mise en oeuvre et de l'impact font l'objet d'un appel à projet de recherche de la DARES actuellement en cours.

Les travaux menés par le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ, 2024) signalent également les risques de non-recours au CEJ en raison des démarches administratives qui sont préalables à sa signature. Pour certains jeunes, cela peut constituer un obstacle. Par ailleurs les abandons concernent environ 5% des jeunes entrés en CEJ, ce qui a conduit à préconiser un assouplissement des modalités d'organisation des activités imposées et d'opter pour une plus grande progressivité. Des problèmes d'assiduité et d'absentéisme sont également relevés, notamment pour les jeunes résidant en zone rurale.

Enseignements d'une première recherche nationale sur le volet jeunes en rupture du CEJ

D'après la recherche action menée par la Fédération des acteurs de la solidarité, la mise en oeuvre du volet jeunes en rupture du CEJ, nommé également CEJ-JR, a été hétérogène selon les territoires, dépendant d'une part de l'interprétation variable des ambitions et contours selon les DREETS, des modalités de collaboration avec une ou plusieurs missions locales et de l'antériorité de la collaboration avec les porteurs de projets.

Les délais et organisation des candidatures ont freiné la co-construction des projets entre porteurs, partenaires et missions locales. Le temps imparti pour répondre aux appels à projets a été jugé insuffisant pour permettre une véritable co-construction des projets avec tous les partenaires. Cela a entraîné des difficultés de coordination et des partenariats parfois non optimaux. Sur le ciblage et l'éligibilité, le « contact substantiel », c'est-à-dire le critère de 5 mois sans contact avec la mission locale a été diversement interprété et a conduit à écarter des jeunes du dispositif. Il est apparu que les jeunes ne sont pas invisibles pour l'ensemble des institutions, mais qu'il n'existe pas de réponse adaptée à leurs besoins.

Finalement, alors que l'innovation reposait sur la coopération entre porteurs de projets et missions locales, cette recherche montre que le co-accompagnement a eu du mal à fonctionner.



Contexte et enjeux

Le repérage des invisibles et les approches de type aller-vers impulsées par le Plan d'Investissement dans les Compétences

A partir de 2018, le Plan d'Investissement dans les Compétences ambitionne de former un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés et un million de jeunes décrocheurs. Les publics prioritaires des programmes nationaux ou expérimentaux concernent les personnes éloignées de la formation, de l'emploi, des publics vulnérables, voire invisibles. Deux programmes nationaux ont par exemple ciblé les publics difficiles à repérer par les politiques publiques : le programme « Repérer et mobiliser les publics invisibles » et le programme « Prépa-apprentissage » visant à faciliter l'accès à l'apprentissage de jeunes NEETs (Capelier et al., 2023, Farvaque et Toutin-Trelcat, 2024). Dans ce dernier, la logique de sas, destinée à préparer les jeunes à entrer en apprentissage, a permis d'initier des partenariats entre les acteurs de la formation professionnelle et les acteurs de l'accompagnement social, s'appuyant sur des pratiques de remobilisation, mais aussi de préparation du projet professionnel, d'acquisition et de remise à niveau de compétences de base. Les parcours de la prépa-apprentissage contiennent des activités et séquences destinées à améliorer les compétences sociales jugées nécessaires pour intégrer une entreprise. Avec des dispositifs nationaux et des plans régionaux d'investissement dans les compétences, plusieurs centaines d'initiatives ont été déployées en faveur de publics hors du champ de vision des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle. Il ressort que pour repérer les invisibles et leur proposer un accompagnement efficace, l'approche dite d'aller-vers combinée à une offre de formation adaptée, individualisée et flexible a été un levier actif et porteur de résultats (Dares, 2024). La synthèse des monographies régionales du déploiement du PIC en région montre que, de ce point de vue, la réussite du repérage et de l'accompagnement des publics invisibles dépend largement de la qualité de la gouvernance régionale et de la coordination entre les différents acteurs impliqués. Une collaboration étroite entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les organismes de formation, et les associations est essentielle pour toucher efficacement ces publics (Dares, 2024).

Le quatrième rapport du comité scientifique du PIC (Ayala et al., 2023) conclut sur la difficile identification du public invisible des radars institutionnels et synthétise les modalités de repérage et d'accompagnement qui ont bien fonctionné. Ainsi, plusieurs initiatives sont présentées comme efficaces pour identifier les publics invisibles : les dispositifs itinérants dans lesquels des équipes mobiles se rendent directement dans les quartiers ou zones isolées pour établir un premier contact avec les personnes éloignées des dispositifs classiques, des partenariats avec le tissu associatif car les associations de proximité jouent un rôle clé dans le repérage, grâce à leur connaissance fine du terrain et des populations locales, et enfin, l'utilisation des outils numériques, puisque le rapport mentionne que le recours à des plateformes en ligne et aux réseaux sociaux a été efficace pour toucher les jeunes en situation de décrochage, souvent plus réceptifs à ces canaux de communication.

Les expérimentations lancées dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences ont permis de renforcer les passerelles entre les différentes notions d'accompagnement, social et professionnel (Paul, 2022). Le volet jeunes en ruptures du CEJ s'appuie sur ces avancées en matière d'accompagnement pour apporter des réponses adaptées aux jeunes en situation de grande vulnérabilité mais en faisant le choix de proposer aux missions locales d'être au cœur du dispositif mais sans être membre à part entière des consortiums et sans financement complémentaire. Pour mémoire, au titre de l'appel à projets repérage des invisibles parmi les 300 projets soutenus, 47 % étaient portés par des missions locales.

Contexte et enjeux

Les pratiques de remobilisation au profit d'un dispositif de type « Sas »

Les démarches d'accompagnement dans la sphère de l'emploi se sont développées avec les politiques d'activation des demandeurs d'emploi. Au début des années 2000, la mise en place du plan d'aide au retour à l'emploi (Pare) et du projet d'action personnalisé (Pap) ont formalisé la démarche d'accompagnement dans ce cadre (Boulayoune, 2012). Peu à peu, les pratiques d'accompagnement se développent, accompagnées d'une professionnalisation des acteurs, mais restent entourées d'une forme nébuleuse (Paul, 2022).

D'une façon générale, les pratiques d'accompagnement consistent à guider, appuyer, soutenir ou encore aider. On y trouve également l'idée de suivi, d'assistance, d'information, de conseil, de « guidance », qui suggère tout à la fois « *une mise en relation dans une "temporalité-durée constituant une forme de processus", un cheminement commun variant en fonction des dispositifs et modes d'accompagnement existants ; l'existence de relations personnalisées, interactives, s'effectuant dans un rapport à l'autre toujours complexe ; une démarche constituée d'un ensemble de comportements et de conduites étayées par des savoirs théoriques et pratiques, constituant un type de professionnalité* » (Ardoino, 2000, p. 11-15). La démarche est de plus en plus individualisée, intensive, relevant du « conseil adaptatif » (Guénolé et al. 2015).

Dans les programmes qui se développent depuis quelques années, les pratiques d'accompagnement dans le champ de l'emploi se mêlent avec celles de l'accompagnement social dans lequel « *la prise en charge vise à placer la personne au centre d'un processus interactif, dans le cadre d'une forme d'échange volontaire reposant sur une éthique d'engagement réciproque entre les personnes* » (Boulayoune, 2012).

Les programmes de type « Prépa » sont emblématiques de ce mouvement, conçus comme des dispositifs « sas » en préalable d'une entrée en formation ou d'un autre type d'accompagnement. Leur efficacité est néanmoins mitigée comme dans le cas du dispositif Prépa-projet (Beaugendre, Mansuy, Recotillet, 2024) ou du dispositif national Prépa-Compétences (Ducoulombier, 2021).

Contexte et enjeux

La jeunesse en région PACA

La part des jeunes de 16 à 25 ans

- La région PACA compte 545 170 jeunes de 16 à 25 ans en 2021, représentant 10,6 % de la population totale, une proportion inférieure à la moyenne nationale (11,7 %). Paca est, après la Corse (9.4%) la région métropolitaine où cette proportion est la plus faible.
- Entre 2015 et 2021, le nombre de jeune de cette tranche d'âge a diminué de 10 000 (-1,8 %) en Paca, alors qu'elle augmente légèrement en France (+0.9%)(source: Insee).

Difficultés Économiques et Sociales :

- Le taux de pauvreté des personnes dans les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans est de 25%. Les taux les plus élevés sont dans les comités locaux pour l'emploi (CLPE) de Marseille (31.6 %), Avignon (29,5 %) et Nice (26.9%).
- 18,8% des jeunes de 15 à 29 ans n'ont aucun diplôme (17% au niveau national) (DREETS, 2024)
- Les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en éducation ni en formation (NEETs), représentent 18.9 % de leur classe d'âge en 2021 soit 103 103 jeunes. Paca est après les Hauts de France (21%) la région métropolitaine où le taux de Neet est plus élevé. Ces taux sont particulièrement élevés dans les comités locaux pour l'emploi du Haut Vaucluse et de Carpentras (24%)

Une population jeune confrontée au chômage :

- Le taux de chômage des moins de 25 ans est de 19 % (avec des variations entre les départements allant de 16 à 21 %) contre 16,8 % pour les moins de 25 ans sur l'ensemble du territoire national (DREETS, 2024)
- Les demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois et plus) représentent 18 % de ceux âgés de moins de 25 ans (France métropolitaine : 19 %)
- 135 quartiers politique de la ville (QPV) composent la nouvelle géographie prioritaire. 539 000 personnes y résident, soit un habitant de la région sur dix. C'est plus qu'en France métropolitaine (8,1 %) ou qu'en France de province (6,6 %). Les habitants des quartiers prioritaires sont plus jeunes : 23 % ont moins de 15 ans contre seulement 16 % dans l'environnement urbain.

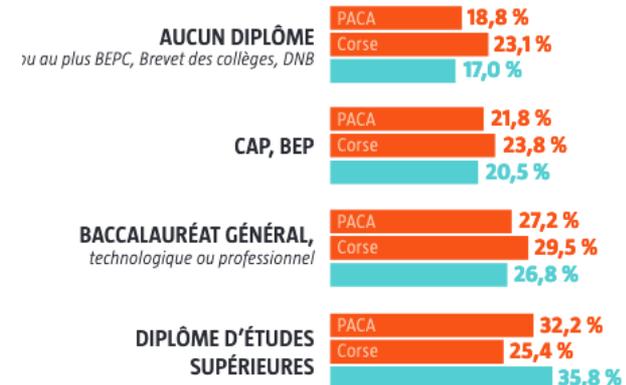
Taux de chômage par sexe et âge, en 2023 (données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total	8,1	6,6	7,1	8,6	7,3	9,7	8,1	7,1
Hommes	8,1	6,7	7,1	8,9	7,2	9,4	8,1	7,2
Femmes	8,2	6,5	7,1	8,4	7,4	10,0	8,0	7,0
Âgés de 15 à 24 ans	21,3	16,7	16,9	20,1	17,8	21,0	19,0	16,8
Âgés de 25 à 49 ans	7,7	6,5	6,7	8,1	6,8	9,1	7,6	6,5
Âgés de 50 ans ou plus	5,4	4,2	5,1	5,8	5,0	6,7	5,5	4,9

Source : DREETS, Les chiffres clés de la DREETS PACA 2024, p. 34

DIPLÔMES DES 15-29 ANS

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse / France



Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.
Champ : France hors Mayotte.

2 Méthodologie de l'évaluation



L'évaluation du Volet Jeunes en Rupture du CEJ : une commande de la DREETS PACA

Le cahier des charges de l'appel à projets de la vague 1 laissait la voie ouverte à des propositions innovantes pour les porteurs de projet, qui pouvaient proposer des formes de repérage et d'accompagnement variées, rassemblées autour de l'objectif de remobilisation et de signature de Contrats d'Engagement Jeunes.

C'est donc dans ce cadre qu'a été pensée l'évaluation du volet Jeunes en Rupture du CEJ, davantage centrée sur **l'évaluation de la mise en oeuvre** par les porteurs des 9 projets expérimentaux que sur les impacts sur les parcours des jeunes, pour lesquels d'une part, il n'existe pas de données consolidées permettant une évaluation rigoureuse, et d'autre part, les accompagnements encore en cours ne permettent pas d'avoir le recul temporel nécessaire pour produire l'analyse. L'évaluation de la mise en œuvre permet de comprendre le *comment* et le *pourquoi* des résultats obtenus. Elle permet d'identifier dans quelle mesure les difficultés dans l'atteinte des résultats proviennent d'un problème lié à la conception, à l'exécution de l'expérimentation ou au contexte.

L'**objectif final** est d'évaluer la performance de 9 projets d'accompagnement de jeunes en rupture déployés en région PACA afin de les accompagner vers l'insertion dans l'emploi durable en prenant en compte leurs difficultés spécifiques. Les difficultés de ce public cible sont nombreuses et concernent tout à la fois la santé, le logement, la mobilité, les ressources financières, la capacité à s'engager dans une action d'un service public, la confiance dans les opérateurs de l'État.

L'évaluation est transversale et portant sur 9 projets, dont la mise en œuvre est hétérogène et dépendante du contexte local.

Ces projets présentent deux types de difficultés :

- Projets qui concernent des publics cibles en difficulté et en situation de vulnérabilité
- Projets faisant appel à des partenariats pour couvrir les différents volets de l'accompagnement

L'enjeu de l'évaluation est d'extraire des éléments probants et convergents à partir de l'analyse des 9 expérimentations.

- Est-ce que les 9 projets se sont déroulés comme prévu ?
- Est-ce que les résultats ont été atteints comme prévu ?
- Est-ce que les objectifs et les impacts sont atteints grâce à aux réalisations obtenues ?





Critères de l'évaluation et questions évaluatives

PERTINENCE

Dans quelle mesure les jeunes ciblés par les projets correspondent-ils à la définition des jeunes en rupture **définis** dans l'appel à projets ? des difficultés ont -elles été rencontrées pour le ciblage des jeunes ?

Les activités proposées sont-elles adaptées aux besoins identifiés des jeunes en termes d'accès aux droits, au logement, à la santé, à la mobilité et d'accès à l'emploi ?

Dans quelle mesure le projet répond-il aux problématiques spécifiques liées à l'exclusion sociale des jeunes (isolement, défiance vis-à-vis des institutions, précarité...) ?

EFFICACITE

Dans quelle mesure les objectifs prévisionnels ont-ils été atteints ? Étaient-ils clairs et réalistes ?

Comment le repérage (Aller Vers) est-il mis en œuvre pour aller à la rencontre des jeunes en rupture et quels résultats tangibles ont été obtenus en termes de contact et d'engagement dans les parcours d'accompagnement ? quels sont les freins qui restent à lever ?

Le projet a-t-il adapté les méthodes de mobilisation et d'accompagnement en fonction des profils spécifiques des jeunes afin de leur permettre d'aller vers une situation durable (formations, accompagnement santé, logement, ressources...) ?

Comment le porteur de projet mesure-t-il l'impact de son intervention sur le parcours d'insertion des jeunes ?

Comment le projet s'est-il adapté aux difficultés rencontrées et comment a-t-il pris en compte la satisfaction des jeunes et des acteurs associés dans un processus d'amélioration continue ?

COHERENCE

Comment s'est traduit le partenariat avec les missions locales ?

Le projet s'inscrit-il en complémentarité avec des actions existantes dans le territoire (mises en place par les missions locales ou des acteurs associatifs) ?

Le projet vient-il répondre à des besoins dans le territoire qui ne sont pas couverts par d'autres acteurs ?

Les partenariats du porteur de projet sont-ils bien définis et coordonnés pour assurer une prise en charge globale du jeune ?



Critères de l'évaluation et questions évaluatives

EFFICIENCE

Le projet utilise-t-il de manière optimale les ressources financières et humaines disponibles pour atteindre les résultats escomptés ?

Les ressources sont-elles allouées de manière efficace entre les différents volets et les divers partenaires impliqués dans le projet, et eu égard aux besoins des jeunes ?

SOUTENABILITE

Le modèle d'accompagnement proposé est-il reproductible, notamment en lien avec les ressources locales et les partenariats ?

Sous quelles conditions l'expérimentation peut-elle être étendue à d'autres territoires d'une part, et comment peut-elle être intégrée aux politiques publiques existantes ?

Comment le projet intègre-t-il les partenaires locaux (mission locale, bailleurs sociaux, acteurs santé...) pour initier une poursuite des actions dans le temps ?

IMPACT

Comment le projet contribue-t-il à des changements durables dans la vie des jeunes identifiés en rupture ?

Quels sont les résultats attendus pour les jeunes à court, moyen et plus long terme, et comment peuvent-ils être mesurés ?

Méthodologie de l'évaluation

Phase 1

Cadrage

Travail sur la documentation des projets, les données de suivi et les données financières

Entretien semi-directif avec les représentantes DREETS PACA des pôles

- "emploi – insertion"
- "Inclusion sociale solidarité".



Phase 2

Entretiens en présentiel et en distanciel réalisés entre le 24 octobre et le 18 décembre 2024 :

Entretiens semi-directifs dans les 9 expérimentations de la vague 1 auprès :

- directions des structures porteuses de projet
- équipes de professionnels de la structure porteuse
- jeunes ayant bénéficié du dispositif CEJ JR
- DDETS
- ARS-DD
- missions locales engagées aux côtés des porteurs de projet



32 entretiens
enregistrés et
intégralement
retranscrits

Phase 3

Enquête en ligne auprès des partenaires (consortium et/ou partenaires mobilisés).

- Réalisation du questionnaire à l'issue des entretiens
- Passation et analyse par le CARIF-OREF



Phase 4

Analyse et rédaction

- Analyse des entretiens
- Analyse des documents (projets, compte-rendus, bilans, etc.)



Production et restitution du rapport final.

Méthodologie de l'évaluation

Objectifs des entretiens par catégories d'acteurs et éventuelles difficultés rencontrées



Entretiens DDETS / ARS DD :



1 entretien auprès de chaque DDETS de la région PACA

1 entretien auprès d'une direction départementale de l'ARS PACA

- Collecter des informations sur la mise en œuvre
- Identifier les difficultés remontées par les porteurs de projet
- Comprendre l'organisation du suivi des projets
- Appréhender le contexte local

Entretiens auprès des directions des 9 structures :



1 entretien par direction de structure

- Saisir la mise en œuvre des projets, leurs objectifs et enjeux
- Appréhender le contexte et les conditions de mise en œuvre
- Identifier les partenariats, les innovations
- Déterminer l'atteinte des objectifs, les difficultés rencontrées

Toutes les directions ont pu être interrogées.

Entretiens Missions Locales :



Entretiens individuels avec les missions locales en lien avec les porteurs

- Connaissance du territoire
- Le mode de collaboration avec le porteur de projet et ses partenaires
- Les difficultés rencontrées
- Le suivi des jeunes bénéficiaires.

Certains entretiens n'ont pas pu se faire avec les personnes en charge du projet, en raison de changements dans les équipes

Entretiens Equipes projets au sein des structures :



1 entretien collectif dans chaque structure

- Comprendre et analyser :
 - l'organisation des différentes activités
 - les partenariats
 - le co-accompagnement avec la mission locale
 - les pratiques d'accompagnement des jeunes
 - les difficultés rencontrées

Dans certaines structures, l'encadrement intermédiaire était également présent, ainsi que les chargés de suivi-évaluation. Ces entretiens ont parfois été menés avec une seule personne, l'équipe projet n'étant plus sur place au moment de l'évaluation



Méthodologie de l'évaluation

Objectifs des entretiens par catégories d'acteurs et éventuelles difficultés rencontrées

Entretiens avec les jeunes :

2 entretiens collectifs dans deux structures
(respectivement 4 et 5 jeunes avec leurs référents)

Collecter des informations sur leur vécu
Identifier les points de satisfaction
Illustrer la relation de confiance, la proximité
avec les éducateurs
Montrer la complémentarité d'actions sur
différents volets





Méthodologie de l'évaluation

Objectifs des entretiens par catégories d'acteurs et éventuelles difficultés rencontrées



Une enquête en ligne auprès des partenaires des porteurs de projet :



Cible : partenaires des consortiums ou hors consortium
Mi-décembre – fin janvier

Réalisée en collaboration avec le CARIF OREF
Programmation
gestion des envois
analyse des réponses

Analyse des modes de collaboration entre partenaires et porteurs de projet et les difficultés rencontrées

L'équipe d'évaluation a construit le questionnaire et collecté les contacts mails des partenaires au moment des entretiens.

L'enquête en ligne n'a pas été un moyen efficace de collecter de l'information utile. Trop peu de réponses ont été apportées pour être exploitables.

32 entretiens – 64 personnes interrogées (réalisés entre le 24 octobre et le 18 décembre 2024)

Projet	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Présentiel	Présentiel	Présentiel	Présentiel & Distanciel	Présentiel & distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel	Distanciel
Direction	2h20 (2)	1h15 (1)	1h (2)	2h30 (2)	1h (1)	1h (1)	1h45 (2)	1h45 (2)	1h30 (2)
Equipe projet	2h (4)	1h35 (1)	1h40 (1)	1h30 (5)	2h30 (3)	1h30 (4)	1h40 (3)	1h40 (2)	-
Jeunes	-	-	1h30 (4)		1h00 (5)				
Mission locale	1h (1)	1h20 (2)	1h (1)		1h (1)		1h15 (1)	1h00 (1)	1h00 (1)



Entretiens DREETS / DDETS / ARS :

- 1 entretien DREETS (2)
- 4 entretiens DDETS (5)
- 1 entretien ARS-DD (2)

Nom du projet	Nom du porteur de projet	Territoire	ML	Calendrier	Consortium	Nombre de bénéficiaires prévus
Accompagnement vers et dans le CEJ des jeunes en rupture du territoire du littoral Ouest Var et de la C.A. Sud Sainte Baume	APEA	Seyne sur Mer, Saint-Mandrier, Six-Fours, Ollioules, Sanary, Bandol, Saint-Cyr sur Mer, La Cadière d'Azur, Le Castellet, le Beauset, Evenos, Signes	ML Est Var	12/2022 – 11-2024	Oui	300
Jeunes Ré@actifs06 Dispositif mobile de (re)connexion à l'emploi à destination des jeunes en rupture dans les Alpes-Maritimes	P@JE	Nice Métropole, CA de la Riviera française, CA du pays de Grasse	ML Nice, ML Menton, ML Grasse	12/2022 – 11/2024 (Abondement 11/2025)	Non	400 repérés 200 entrées en CEJ-JR
Les Bons Bails	Evolio Pae	Marseille, Pays d'Aix et Pays d'Aubagne	ML Marseille	11/2022 – 11/2024	oui	400
Orientation des jeunes en rupture suivis par le SIP vers la mission locale de Marseille dans le cadre du CEJ	Sauvegarde 13	Marseille	ML Marseille	10/2023 - 09/2024	Non	200
Parcours optimisateur de potentiel (POP)	Les ateliers de l'éducation – Le Loft Pédagogique	Var Estérel	ML Est Var	10/2022 - 09/2024	Non	120 repérés 60 entrées en CEJ -JR
SAS' de prev vers l'emploi « la ruche et la fabrique »	ADDAP 13	Etang de Berre, Marseille 13 ^e et Marseille 14 ^e	ML Marseille / ML Ouest Provence)	10/2022 – 12/2023	Oui	120
Jeunes en rupture AALI	AMA	Pays d'Arles	ML Delta	10/2022 - 09/2024	Non	200
Passaj	Association Montjoye	Bassin Cannois et CA Sophia Antipolis	ML Cannes /ML Antipolis	Fin 30/11/2025 Abondement	Non	85
C'est carré_84	API	Territoire de la ML du Grand Avignon	ML Grand Avignon	10/2022 - 09/2024	Oui	100 repérés 40 entrées



Contexte du travail d'évaluation



Très bon accueil et un besoin exprimé par les porteurs de projet de faire retour de l'expérimentation



Des bilans qui n'ont pas été faits en interne dans toutes les structures.
Le temps manque souvent ...
Les entretiens constituent un moment d'échange pour eux, en collectif



La temporalité de l'évaluation est différente de la temporalité des parcours des jeunes

3

Résultats de l'évaluation



Pertinence du dispositif



Le critère de **pertinence** vise à évaluer dans quelle mesure le volet jeunes en rupture du CEJ répond aux besoins prioritaires des bénéficiaires et s'aligne sur l'appel à projet national et régional. Il s'agit d'examiner si les objectifs fixés sont utiles, nécessaires et adaptés au contexte dans lequel le projet à échelle régionale est mis en œuvre.

Ce critère interroge avant tout la raison d'être de l'intervention : répond-elle aux besoins réels des populations ciblées ? A-t-elle été conçue en tenant compte des priorités locales ? La pertinence vérifie également si l'intervention est cohérente avec les politiques publiques nationales et régionales, et si elle s'inscrit dans un cadre plus large de coordination avec d'autres projets ou initiatives.



Dans quelle mesure les jeunes ciblés par les projets correspondent-ils à la définition et aux caractéristiques des jeunes en rupture définis dans l'appel à projets ? des difficultés ont-elles été rencontrées pour le ciblage des jeunes ?



Les activités proposées sont-elles adaptées aux besoins identifiés des jeunes en termes d'accès aux droits, au logement, à la santé, à la mobilité et d'accès à l'emploi ?



Dans quelle mesure le projet répond-il aux problématiques spécifiques liées à l'exclusion sociale des jeunes (isolement, défiance vis-à-vis des institutions, précarité...) ?



Un dispositif qui répond de manière pertinente aux besoins multidimensionnels de jeunes en grandes difficultés (1/5)



Dans quelle mesure les jeunes ciblés par les projets correspondent-ils à la définition et aux caractéristiques des jeunes en rupture définis dans l'appel à projets ? des difficultés ont-elles été rencontrées pour le ciblage des jeunes ?

Les directions et équipes des porteurs de projet font état d'un public cumulant de nombreuses difficultés, parfois plus importantes que le public qu'elles ont l'habitude d'accompagner (dans les services de médiation et prévention spécialisée par exemple). Ils s'accordent à dire qu'ils voient de plus en plus de jeunes en situations difficiles depuis le covid, avec des problématiques multiples à résoudre. Face à des problématiques diverses (mobilité, santé, logement, etc.), le dispositif apparaît très pertinent puisqu'il permet d'avoir un seul interlocuteur qui accompagne sur le temps long le jeune et peut l'orienter vers les nombreux partenaires spécialisés et/ou vers des dispositifs existants qui peuvent l'aider à résoudre ses problèmes. Sans cela, les jeunes devraient se tourner vers de multiples organismes, ce qu'ils ne font pas, faute d'information d'une part, ou de capacité à agir d'autre part. Nous avons recueilli des témoignages de jeunes accompagnés qui reconnaissent combien, sans l'accompagnement, ils n'auraient pas pu accéder à tel ou tel type d'information ou de ressource.

Parmi les points de difficultés identifiés, celui concernant le critère définissant une rupture, établi au niveau national – et repris dans l'appel à projet régional – a été le plus discuté et critiqué par les porteurs de projets.

Le critère d'éligibilité a posé des difficultés car il s'est appuyé sur une **dichotomie entre inscription passive et suivi actif**. Les équipes indiquent que des jeunes figuraient dans les bases de données des missions locales ou de France Travail sans bénéficier d'un suivi actif, ce qui les rendait inéligibles malgré leurs besoins évidents. Ce critère restrictif a limité le nombre d'accompagnements possibles. Les équipes auraient pu toucher plus de jeunes avec un critère assoupli, tout en tenant compte des besoins immédiats et urgents des jeunes. Il est considéré comme un facteur explicatif de la difficulté à atteindre les objectifs quantitatifs.

De plus, les jeunes eux-mêmes ne savent pas (ou plus) s'ils sont inscrits dans une mission locale. Ainsi, lorsque les jeunes eux-mêmes n'étaient souvent pas en mesure de savoir s'ils étaient suivis activement ou simplement inscrits, cela compliquait leur prise en charge. **L'identification du public cible a posé un réel problème** sur la compréhension de ce qu'est un jeune en rupture. Chez plusieurs porteurs de projet, cette notion de suivi par la mission locale a créé des malentendus, en raison de la confusion entre inscription et suivi actif.

Lors des entretiens, les directions mettent en question la **catégorie ciblée mal nommée "Jeunes en rupture"**. Les jeunes bénéficiaires ne renvoient pas à l'image inconsciemment véhiculée par le terme, à savoir des jeunes vivant dans des squats comme le dit une directrice d'une structure, ou seulement des jeunes enfermés chez eux comme le mentionne une autre. Il apparaît une critique latente envers l'action publique qui tantôt cible les Neets, puis les invisibles, maintenant les jeunes en rupture. Ces remises en question, qui émanent initialement de la rigidité du critère des 5 mois, conduisent les directions des structures à penser qu'il existe un décalage entre le public qu'elles accompagnent dans le cadre de leurs activités et la façon dont il est pensé et approché par cet appel à projet.

Pour les structures, il y a une forme de méconnaissance des publics et une mauvaise interprétation de leur invisibilité. Etre dans la file active ne présume pas d'un accompagnement renforcé, ce dont ont besoin les jeunes en situation d'exclusion sociale. Ils peuvent être visibles du service public de l'emploi mais sans qu'il y ait une réponse adaptée à leurs difficultés. Cela montre toute la pertinence d'un accompagnement en amont de l'entrée dans un accompagnement de droit commun, mais montre les limites du critère d'éligibilité.

Un dispositif qui répond de manière pertinente aux besoins multidimensionnels de jeunes en grandes difficultés (2/5)

L'appel à projets, par ce **critère restrictif**, a laissé dans l'invisibilité une partie de jeunes qui avaient des réels besoins, peut être parfois plus importants ou urgents que des jeunes sans contact avec la mission locale.

Par ailleurs, selon les territoires (par exemple dans les quartiers prioritaires de la ville), le maillage des missions locales et des structures d'accompagnement est tel que le nombre de jeunes en rupture est relativement réduit et rend plus compliqué le repérage. Face à la rigidité du critère d'éligibilité lié à l'absence de suivi par le service public de l'emploi dans les 5 mois précédent le contact avec le porteur de projet, presque toutes les structures ont trouvé des solutions adaptatives, souvent co-construites avec les missions locales.

Adaptation des porteurs de projet :

- Par exemple, les jeunes non éligibles au CEJ-JR, mais nécessitant un accompagnement, étaient souvent suivis de manière informelle, sans financement ni reconnaissance administrative, en attendant de devenir éligibles.
- Dans d'autres cas, les jeunes se présentant en mission locale avec d'énormes difficultés - pouvant les rendre éligibles à un accompagnement au titre du volet jeunes en rupture - étaient orientés vers les porteurs de projet avant d'être inscrits.
- On observe également des cas où les équipes se sont impliquées directement dans les réunions organisées par les missions locales pour repérer les jeunes avant leur inscription administrative et les orienter en premier lieu vers les porteurs de projet.

Adaptation des services de l'Etat en Région :

- La DREETS et les DDETS ont eu conscience rapidement de cette difficulté.
- Des dérogations ont été possibles durant la vague 1 pour inclure des jeunes ayant eu des contacts récents mais sans accompagnement actif
- Face à ces difficultés rencontrées au cours de la première vague, **le critère a été assoupli** lors de la deuxième vague, avec des critères de dérogation



Les activités proposées sont-elles adaptées aux besoins identifiés des jeunes en termes d'accès aux droits, au logement, à la santé, à la mobilité et d'accès à l'emploi ?

La prise en compte conjointe de tous les besoins des jeunes est considérée comme une approche pertinente pour ce public. Si les quatre volets sont vus comme également importants, le logement, la santé et l'accompagnement vers l'emploi sont ceux qui ont été les plus investis par les porteurs de projets dans le repérage. Le volet mobilité a été mobilisé plutôt dans un deuxième temps, lorsque le jeune entre dans l'accompagnement par la structure.

Les activités proposées par les structures sont **adaptées aux besoins des jeunes**, d'une part parce que les besoins sont identifiés dès les premiers échanges, d'autre part parce que l'accompagnement est pensé comme global, centré sur l'individu. En fonction de l'avancée des jeunes dans leur accompagnement, les activités sont **adaptées, renforcées, réorientées**.

Les activités proposées sont **de natures diverses**, elles englobent l'accompagnement pour des **démarches administratives** (documents d'identité, formalités auprès des services des impôts, ouverture d'un compte bancaire...), qui rend visible ces jeunes du point de vue du service public. Elles portent également sur la **gestion d'un budget** (apprendre à faire des courses avec un budget donné, gérer ses revenus pour pouvoir honorer ses dépenses fixes mensuelles), sur la gestion complète de projets de sortie (par exemple pour les sorties à la journée ou les camps de 3 à 4 jours, préparation des listes de courses, du trajet, des activités, ...).

L'ensemble de ces activités est réalisé en complément des **aides individuelles en matière de santé** (examens de santé, suivi médical, éducation à l'hygiène, consultations psy, addictologues...). Les besoins en matière de santé psychique sont particulièrement forts parmi les jeunes accompagnés, de sorte que le rôle des partenaires en matière de santé a été très utile et pertinent. En revanche, le volet santé a parfois mis du temps à se mettre en place faute de jeunes repérés et accompagnés dans le dispositif. Par ailleurs, le **partenariat avec l'ARS PACA** aurait pu être davantage mobilisé, dans la mesure où l'ARS est compétente sur le volet santé et précarité et bien implantée dans les territoires via les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) qui proposent un accueil inconditionnel, gratuit et confidentiel, dont les missions locales sont des partenaires anciens et privilégiés. A Marseille par exemple, le partenariat existe depuis 6 ans.



Dans quelle mesure le projet répond-il aux problématiques spécifiques liées à l'exclusion sociale des jeunes (isolement, défiance vis-à-vis des institutions, précarité...)?

Le volet jeunes en rupture, en faisant appel à des structures associatives ou des services de médiation et prévention spécialisée et en articulant leur action avec l'accompagnement vers des missions locales, a cherché à tirer avantage de l'**accompagnement social** qui est propre à ces structures et de l'**accompagnement vers la formation et l'emploi** qui relève de la compétence des missions locales. Ce sont deux catégories d'acteurs qui sont mises en partenariat, mais au-delà il s'agit de croiser deux approches métiers : les métiers du travail social (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, médiateur social...) et celui du conseil en insertion professionnelle. Chacun d'entre eux se caractérise par des pratiques spécifiques d'accompagnement. Dans l'ensemble des structures rencontrées, l'approche fortement individualisée est posée comme un élément inhérent à l'accompagnement qui est proposé.

L'accompagnement social est étroitement lié à la relation d'aide. Il prend tout son sens dans cette relation reposant sur une **dynamique d'échange et de confiance réciproque**, où il s'agit d'amener « *une personne à faire de nouveaux apprentissages, à poser de nouveaux gestes pour arriver à satisfaire ses besoins ou à résoudre ses difficultés* » (Tremblay, 2003, p. 17). Les porteurs ont proposé un mélange d'accompagnement individuel et collectif, avec une fréquence adaptée, une flexibilité, et une posture de l'accompagnant différenciée de celle des CIP en mission locale. Le suivi par un professionnel s'étale dans la durée en fonction des besoins du jeunes, de sa capacité à "être" dans l'accompagnement, et ce, de façon **non linéaire**.

Si les formes d'accompagnement sont diverses et personnalisées en fonction des jeunes et de leurs besoins, elles entrent néanmoins dans les pratiques suivantes :

- ✓ Une analyse personnalisée des besoins et freins
- ✓ Une attention particulière pour créer un espace sécurisant et engageant (cela se traduit également dans certains cas par des locaux conviviaux, accueillants, ouverts aux jeunes)
- ✓ Des pratiques destinées à favoriser l'autonomie
- ✓ Une temporalité adaptée au rythme du jeune, garantissant un accompagnement durable et non contraignant
- ✓ Une centration sur l'individu d'abord avant ses problèmes et difficultés

La **relation de confiance** est le point clé des accompagnements proposés :

- ✓ Elle se crée par la proximité, l'écoute, la bienveillance, la compréhension, l'absence de jugement
- ✓ Elle s'inscrit dans la durée
- ✓ Elle permet de sortir de l'isolement, de recréer des interactions sociales, d'ouvrir le champ des possibles
- ✓ Elle met en valeur le jeune pour ce qu'il est et ce qu'il est capable de faire, quel que soit son passé

La figure de **proximité** que représente le travailleur social rassure le jeune et lui redonne une place dans une société dans laquelle il se sent exclu. Cette proximité et la confiance engagée sont un préalable à un accompagnement plus formalisé et contractualisé. Les équipes et les jeunes soulignent que les jeunes d'une part n'ont pas confiance parfois dans les personnels des missions locales (ils se sentent jugés, ils se sentent obligés de faire des "choses" qu'ils n'aiment pas, ils éprouvent de la lassitude et de l'incompréhension face à des ateliers collectifs qui sont toujours les mêmes).

Les jeunes ayant vécu des parcours chaotiques (ruptures scolaires, familiales, ou institutionnelles) ont **besoin d'un accompagnement sur-mesure** qui prenne en compte leurs difficultés, ce à quoi ne peut pas répondre l'accompagnement réalisé seulement par les missions locales. Le conditionnement de l'AAP au partenariat entre porteur de projet et mission locale est de ce point de vue une réponse pertinente apportée aux problématiques spécifiques des jeunes en rupture.

L'absence de confiance dans les institutions, telles que les missions locales, provient, d'une part, d'une sorte de défiance envers les institutions qui ont pu les décevoir, et d'autre part, de leurs expériences passées avec les conseillers qui les ont reçus : posture différente, manque de temps accordé, ...

L'établissement d'une relation de confiance avec un éducateur, un référent, dans les structures permet cette intermédiation dans la relation avec les conseillers et conseillères de missions locales. De façon générale, les jeunes ont été accompagnés pour leur premier rendez-vous en mission locale et autant de fois que nécessaires, dans la lignée de la relation d'accompagnement adaptée et individualisée.

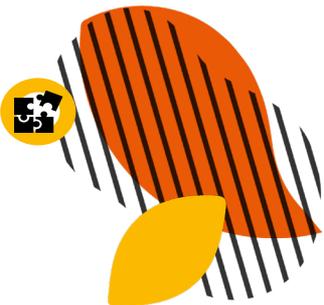
En répondant aux problématiques spécifiques des jeunes, le projet montre en creux que la problématique centrale des jeunes n'est pas tant l'absence d'accès aux dispositifs comme le CEJ, mais l'incapacité pour ces jeunes d'y adhérer durablement en raison de leurs difficultés personnelles, rendant nécessaire un accompagnement préalable pour contribuer à sécuriser le parcours. La réactivité et la capacité des équipes à répondre à des besoins divers dans un temps court est un point fort du volet jeunes en rupture.

En résumé, le volet jeunes en rupture est pertinent car :

- Il est construit sur la mise en partenariat des missions locales qui délivrent un accompagnement vers l'emploi, et des structures associatives qui proposent un accompagnement social des jeunes
- Il prend appui sur l'expérience de porteurs de projets dans l'accompagnement social et sur leur connaissance des publics jeunes ayant vécu des parcours d'exclusion
- Il permet une passerelle (parfois longue) entre un début d'accompagnement très individualisé, flexible, adapté, apportant des réponses sur différents volets complémentaires (santé, logement, mobilité) et un accès à un dispositif de droit commun

Mais sa pertinence aurait pu être améliorée par une flexibilité du critère d'éligibilité des 5 mois.

Effacité du dispositif



L'évaluation de **l'efficacité** du volet Jeunes en rupture du CEJ repose sur l'analyse de sa capacité à atteindre les objectifs fixés de manière optimale, en tenant compte des moyens mobilisés et de l'impact généré. Ce critère examine plusieurs dimensions clés pour fournir une appréciation complète et objective.

L'efficacité se mesure d'abord par sa capacité à répondre aux objectifs définis en amont. Ces derniers doivent être clairs, spécifiques et mesurables, permettant ainsi une évaluation rigoureuse. L'utilisation d'indicateurs (de performance) est essentielle pour suivre l'avancée du projet. Par exemple, le taux de signatures de contrat engagement jeunes.



Dans quelle mesure les objectifs prévisionnels ont été atteints ? Étaient-ils clairs et réalistes ?



Comment l'aller-vers a été mis en oeuvre ? Pour quels résultats ?



Le projet a-t-il adapté les méthodes de mobilisation et d'accompagnement en fonction des problématiques rencontrées ?



Comment le porteur mesure l'impact de son intervention sur le parcours d'insertion des jeunes ?



Comment le projet s'est adapté aux difficultés rencontrées et a pris en compte la satisfaction des jeunes et des porteurs ?





Dans quelle mesure les objectifs prévisionnels ont été atteints ? Étaient-ils clairs et réalistes ?

Sur la vague 1 de l'AAP, les objectifs quantitatifs ne sont pas atteints (voir page suivante). *Plusieurs raisons peuvent être avancées pour comprendre la difficulté à atteindre les objectifs fixés au moment des propositions des porteurs de projet.*

Ils ont été **quantifiés rapidement** en raison du calendrier imposé par l'appel à projet, sans avoir eu le temps de l'échange souvent (parfois retour de l'Etat qui alerte sur un objectif trop haut, mais pas dans tous les départements) et sans avoir pu s'appuyer sur une cartographie des difficultés / profils des jeunes (pour les structures qui ne sont pas spécialisées dans l'aller-vers, pas pour les spécialistes de la prévention qui ont une connaissance fine des besoins de leurs territoires). Ils ont été quantifiés parfois de manière très (trop?) ambitieuse au vu du critère des 5 mois de l'AAP qui n'a pas toujours été bien compris au départ ; au vu du maillage du territoire très étendu (des missions locales, des associations de prévention, des services publics, etc.) et au vu de la cible "jeunes en rupture" et des problématiques de santé mentale notamment qui sont de plus en plus nombreuses (nécessite du temps long). Des discussions ainsi que des négociations ont eu lieu pour tenter d'assouplir les critères d'éligibilité (entre DDETS, missions locales et porteurs), mais pas de façon homogène entre les territoires.

L'atteinte des objectifs portait sur des **indicateurs quantitatifs** relatifs au nombre de jeunes repérés (et/ou accompagnés), et au nombre de jeunes ayant signé un CEJ. Le nombre de signatures de CEJ est l'indicateur de résultat mis en avant dans les structures, comme indicateur de mesure de leur efficacité. Ces indicateurs de résultat quantitatifs masquent le travail nécessaire, mais invisible et qui s'inscrit dans un temps long (parfois une année), et qui fait pourtant toute la pertinence du dispositif, et qui permet d'arriver au repérage et à l'accroche (aller-vers) ainsi qu'à la (re)mobilisation

Des **indicateurs qualitatifs** non pris en compte au niveau des indicateurs nationaux, mais qui ont pu être renseignés (de façon hétérogène) dans les bilans annuels des porteurs de projet. Du point de vue des résultats des projets, il paraît important de mentionner :

- Que le nombre de jeunes repérés et accompagnés est supérieur aux objectifs attendus
- Que les porteurs de projet ont créé leurs propres indicateurs et modalités de suivis du travail réalisé pour rendre visible le travail de repérage réalisé, en faisant apparaître dans les bilans le nombre de jeunes repérés, de manière distincte du nombre de jeunes accompagnés
- De nombreux jeunes ont été accompagnés, même s'ils n'entraient pas dans les critères des 5 mois (le risque de perte du lien étant trop fort / le sens du dispositif étant compris comme portant spécifiquement sur la remobilisation et la levée des freins, et moins sur la signature des CEJ-JR).

En résumé, les indicateurs demandés sont majoritairement quantitatifs et ne permettent pas de justifier du travail important réalisé en amont de la signature du CEJ-R. Les porteurs de projet ont tous créés leurs propres indicateurs qualitatifs pour pouvoir en rendre compte.

L'obligation d'atteinte des résultats et le financement conditionné a pu amener à une priorisation sur la signature et à une forme de sélection des jeunes les plus dotés ou ayant le plus de chance de remplir l'objectif de signature et donc d'atteintes des résultats. Cela peut donc aller à rebours de l'esprit de l'AAP. Cette pression quant aux objectifs quantitatifs n'est pas propre aux CEJ-JR. On observe la même tendance sur d'autres dispositifs. Le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) de 2023 souligne le même écueil. Le rapport de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) en mai 2024 sur l'(in)employabilité des jeunes "invisibles" met en garde également contre "cette nécessité d'entrer des jeunes dans le dispositif de manière urgente" pour répondre à des objectifs quantitatifs. Le risque est grand que "cette injonction à l'insertion immédiate incite les professionnels à se concentrer sur les publics les mieux dotés à l'entrée du dispositif".



Un dispositif expérimental qui n'atteint pas ses objectifs quantitatifs en matière de signatures de CEJ, mais dont l'efficacité peut néanmoins être reconnue (2/6)



Structure	Repérés			Accompagnés			CEJ signés		
	objectifs	réalisé	%	objectifs	réalisé	%	objectifs	réalisé	%
1				120	36	30%	80	7	9%
2*				200	115	58%	100	20	20%
3*	200	237	119%	100	195	195%	200	43	22%
4*	100	143	143%	50	52	104%	40	24	60%
5*	400	226	57%				360	9	3%
6*	120	133	111%	120	101	84%	60	31	52%
7*	340	178	52%				85	49	58%
8*	600	239	40%				300	92	31%
9*	280	42	15%				200	16	8%
TOTAL	2040	1198	59%	590	499	85%	1425	291	20%

* Données issues des bilans intermédiaires

Attention, les données ne font pas référence aux mêmes types de réalisations, certaines sont intermédiaires et d'autres sont finales. Certains sont encore en cours quand d'autres sont terminés. Les données disponibles dans les dossiers de candidature et dans les bilans ne sont par ailleurs pas homogènes. Selon les projets, les objectifs concernent le nombre de jeunes repérés et/ou le nombre de jeunes accompagnés. Seuls les objectifs sur le nombre de signature de CEJ-JR est présent dans l'ensemble des projets.

Les résultats intermédiaires (pour une large partie), qui confirment l'analyse qualitative issue des entretiens, montrent un travail important de repérage et d'accompagnement. Les taux d'atteinte de ces objectifs-là sont meilleurs et sont un attendu fort de l'AAP. Ainsi **59 % des objectifs sont atteints quant au repérage et 85 % sont atteints concernant l'accompagnement**. En revanche, en moyenne **20% seulement des objectifs sont atteints quant à la signature** de CEJ-JR, ce qui est expliqué en grande partie par la contrainte sur les critères d'éligibilité d'une part, par le temps long de l'aller-vers et de l'accompagnement.



Un dispositif expérimental qui n'atteint pas ses objectifs quantitatifs en matière de signatures de CEJ, mais dont l'efficacité peut néanmoins être reconnue (2/6)

Structure	Repérés			Accompagnés			CEJ signés		
	objectifs	réalisé	%	objectifs	réalisé	%	objectifs	réalisé	%
Total	2040	1198	59%	590	499	85%	1425	291	20%

Attention, les données ne font pas référence aux mêmes dates pour l'ensemble des projets, certains sont encore en cours quand d'autres sont terminés. Les données disponibles dans les dossiers de candidature et dans les bilans ne sont par ailleurs pas homogènes. Selon les projets, les objectifs concernent le nombre de jeunes repérés et/ou le nombre de jeunes accompagnés. Seuls les objectifs sur le nombre de signature de CEJRR est présent dans l'ensemble des projets.

Les résultats, qui confirment l'analyse qualitative issue des entretiens, montrent un travail important de repérage et d'accompagnement. Les taux d'atteinte de ces objectifs-là sont meilleurs et sont un attendu fort de l'AAP. Ainsi **59 % des objectifs sont atteints quant au repérage et 85 % sont atteints concernant l'accompagnement**. En revanche, en moyenne **20% seulement des objectifs sont atteints quant à la signature** de CEJ-JR, ce qui est expliqué en grande partie par la contrainte sur les critères d'éligibilité d'une part, par le temps long de l'aller-vers et de l'accompagnement.

Un dispositif expérimental qui n'atteint pas ses objectifs quantitatifs en matière de signatures de CEJ, mais dont l'efficacité peut néanmoins être reconnue (3/6)

Comment l'aller-vers a été mis en oeuvre ? Pour quels résultats ?

Les **différentes méthodologies** de repérage et d'aller-vers ont donc été **diverses et séquencées** en fonction des projets.

Les méthodologies sont différentes selon les territoires et selon la présence des jeunes dehors ou non (centre villes / QPV / zones rurales)

- Présence dans la rue plus efficace dans les zones urbaines
- Présence dans les locaux, chez les partenaires ou permanences itinérantes dans les zones rurales (par exemple présence au Centre social, au stade, etc.)

Deux cas de figures ont été rencontrés ici différentes selon que les méthodologies de travail avec les jeunes étaient de types guichet (accueil du public dans leurs locaux) ou de type hors les murs (aller-vers).

- **Pour les structures qui travaillent habituellement et historiquement avec des méthodologies d'aller vers comme c'est le cas pour les associations de prévention** par exemple, la méthodologie classique d'aller-vers a été utilisée via la présence répétée et continue des éducateurs de prévention dans les lieux de vie des jeunes, qui porte ses fruits et avec un premier temps (long) de présence et/ou d'échanges sans allusion au dispositif au départ qui permet la mise en confiance des jeunes (jouer au foot avec les jeunes sans provoquer nécessairement la rencontre, laisser venir...)
- **Pour les structures qui travaillent habituellement sur la base des logiques dites de guichet** (où le public vient à eux), le constat des acteurs, lorsqu'ils reviennent sur la méthodologie utilisée pour l'aller-vers, soulignent une prise de conscience progressive de l'importance d'adapter les méthodologies d'aller vers en fonction des territoires et des problématiques de rupture. Elles n'avaient pas de stratégie définie en amont le plus souvent, mais ont expérimenté chemin faisant et adapté leurs méthodes de façon continue.
 - **Un premier travail de communication** qui vise le plus souvent à informer les différents partenaires pour qu'ils puissent envoyer les jeunes identifiés comme en relevant des critères de l'AAP (collectivités publique (mairie, CCAS, etc.), services publics (PJJ, Police, SPE, MECS, CHRS, etc.), associations (Centre social, associations locales, etc.).
 - **Dans un second temps**, les équipes ont expérimentés des **maraudes ou du porte-à-porte**, mais sans suffisamment de résultats au vu temps passé. Un porteur de projet a par ailleurs fait le choix d'investir dans un camping-car pour projeter ses équipes dans des territoires plus ruraux.
 - Elles ont alors opté pour des temps de **présence répétées dans des lieux évalués comme clés**. Les quartiers prioritaires de la ville QPV ont souvent été rapidement investis mais sans efficacité en raison de la présence des nombreux acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. Elles ont alors tenté le repérage et l'accroche via une présence de professionnels ou de jeunes CEJRR sur des structures fréquentées par les jeunes eux-mêmes. Elles ont été **organisées en fonction des territoires**. Plusieurs projets ont ciblé certains territoires dès le départ, comme les quartiers prioritaires de la ville par exemple, puis ont testé d'autres territoires, plus ruraux, des zones blanches, etc. D'autres porteurs n'ont pas ciblé au départ de territoires en particulier et ont cherché à faire ce travail de repérage sur de nombreux territoires en même temps mais ont fait le constat d'un manque d'efficacité et ont préféré l'approche ciblée par profils ou centres d'intérêts qui fonctionnent mieux. Enfin, certains projets ont opté pour une méthodologie d'aller-vers et de repérage en **ciblant leurs actions par types de profils pressentis / centre d'intérêts des jeunes**. Ils ont ainsi identifié les lieux où ils pouvaient être : les sportifs sur les terrains de foot, skatepark, dans les clubs d'aviron, etc.) ; les "gamers" ont été rencontré lors de forums, de soirées autour de jeux vidéo, ou de maraude numérique) ; et enfin, les décrocheurs ont été approchés via les collèges et lycées, via la MLDS, etc.).

Un dispositif expérimental qui n'atteint pas ses objectifs quantitatifs en matière de signatures de CEJ, mais dont l'efficacité peut néanmoins être reconnue (4/6)

Le projet a-t-il adapté les méthodes de mobilisation et d'accompagnement en fonction des problématiques rencontrées ?

Une approche individualisée et flexible

L'approche est progressive et adaptée. Le dispositif permet réellement de proposer une temporalité adaptée aux besoins du jeune (sur mesure). Les parcours, ateliers et **rythmes de rendez-vous ont été ajustés aux besoins** et au rythme des jeunes, offrant une temporalité sur mesure. Les jeunes qui se sont retirés ou ont disparu temporairement ont été accueillis à leur retour, une **méthode adaptée aux réalités des jeunes en rupture**.

Les activités proposées sont également très individualisées (ex : chantiers d'insertion flexibles (demi-journées sans obligation stricte), permettant aux jeunes en remobilisation de s'impliquer progressivement).

Une **souplesse concernant les rendez-vous manqués** ou les absences a été intégrée, ce qui est essentiel pour ne pas exclure les jeunes en difficulté. Le temps nécessaire avant de signer est possible dans ce dispositif, il permet le temps pour gagner en confiance. Toutefois, une signature rapide du CEJ-JR a parfois été utilisée pour lever des obstacles financiers, montrant une prise en compte des priorités individuelles.

Des initiatives de la part des porteurs de projet

Les porteurs ont **adapté leurs approches selon les besoins spécifiques des jeunes et des contextes locaux**. Un gros travail d'accompagnement a été fait, y compris pour les jeunes en rupture qui ne remplissaient pas les critères d'éligibilité du CEJJR (la plupart des structures ont fait plus de repérage et d'accompagnement que prévu) montrant une souplesse dans l'application des critères.

Les limites de l'adaptation

Les méthodes de mobilisation et d'accompagnement sont différemment co-construites et suivies avec les missions locales. La coordination a parfois été insuffisante entre missions locales et porteurs, voire a été freinée parfois par une concurrence entre eux, en raison des objectifs à atteindre pour chacune des parties prenantes).

Nous avons observé **peu de formalisation des rôles respectifs de la Mission Locale et du porteur** (et de ses partenaires dans le cas de consortium). Les cas de co-construction de l'accompagnement dépendent de la qualité de la relation et de l'historicité du partenariat. Selon les situations, les missions locales sont tantôt perçues par les porteurs comme étant dans la confiance et le partenariat, tantôt plutôt dans le contrôle. Les missions locales ont été plus ou moins insistantes sur les objectifs de signature et sur les critères d'éligibilité (critères des 5 mois, sortie positive), ce qui a pu rendre difficile la mise en œuvre et ce qui peut pousser à une sélection des jeunes les moins "risqués". Le critère des 5 mois a été un réel frein à l'efficacité et a exclu une partie des jeunes du dispositif, pourtant également en rupture selon les professionnels qui les ont repéré et accompagné et ayant des besoins importants d'accompagnement.

Un dispositif expérimental qui n'atteint pas ses objectifs quantitatifs en matière de signatures de CEJ, mais dont l'efficacité peut néanmoins être reconnue (5/6)

Comment le porteur mesure l'impact de son intervention sur le parcours d'insertion des jeunes ?

Les **structures ont renseigné les indicateurs demandés** via le Collecteur. Elles sont **habituées aux méthodologies de suivi** des actions et ont souvent une personne dédiée sur ce travail (qui réalise tout le reporting de la structure sur les différents projets/expérimentations en cours).

Cela étant, elles ont été **relativement critiques quant à l'efficacité de ces indicateurs** notamment par :

- l'absence d'indicateurs sur le travail réalisé en amont de la signature sur l'insertion sociale, sur la levée des freins
- l'absence d'indicateurs sur le comment on fait et les moyens mobilisés
- l'absence d'indicateurs sur la suite de l'accompagnement après signature du CEJ JR quand le jeune n'est plus suivi par le porteur mais par la ML uniquement

Un système de suivi des parcours propre à la structure a été mis en place et permet de rendre compte des actions mises en place, de leur enchaînement et de leur durée qui intégrait les indicateurs du collecteur (afin de pouvoir répondre rapidement aux demandes sans multiplier les activités de reporting) et en ajoutait d'autres qui étaient plus pertinentes. Des fiches individuelles de suivi ont été réalisées.

Comment le projet s'est adapté aux difficultés rencontrées et a pris en compte la satisfaction des jeunes et des porteurs ?

Un **processus d'amélioration continue a été pensé** et effectivement mis en place sur certains projets (pas sur tous), parfois sur demande des DDETS lors des comités de pilotage avec, par exemple, des changements de territoire qui ont pu être demandés. Dans plusieurs projets, il a fallu sortir des quartiers prioritaires de la ville pour aller vers les villages (avec toutes les difficultés des villages sans antennes missions locales par exemple ou avec une méthodologie différente à adopter selon urbain / rural).

Au sein des structures porteuses des projets, on observe une **réflexion au long cours sur leurs méthodologies, leurs résultats, et évolution de la méthodologie**.

- Au vu des critères d'éligibilité notamment, certaines structures ont changé leur méthode
- Quelques cas de négociations avec les DDETS et ML sur les critères d'éligibilité
- Des mises en place de permanences hebdomadaires par exemple dans les missions locales

Des modifications ont été apportées au projet en cours de mise en œuvre sur le critère des 5 mois qui a été réduit dans certains cas ou à propos de la méthodologie de l'aller-vers qui a évolué en fonction des résultats observés (cf. slides précédentes).

Le **turnover en matière de ressources humaines** en cours de projet dans les équipes a parfois **ralenti le processus**, il faut alors tout reprendre à zéro, former le nouveau professionnel. Certains projets ont eu à faire face au **départ d'une personne clé** (suite à un désaccord ou une reconversion, évolution de carrière), voire **au départ d'une équipe complète** (suite à un désaccord sur le projet ou sur la méthodologie). Cela peut parfois ralentir le projet et sa possibilité d'amélioration continue, ou au contraire permettre une montée en compétences en apportant une modification des méthodologies et des procédures de travail.

Les difficultés rencontrées ont été partagées dans les instances de pilotage et des solutions ont pu être recherchées (mais pas toujours, cela dépend des territoires). Un travail avec les missions locales a pu être fait parfois pour trouver de nouveaux candidats (en recrutant à partir des fichiers des missions locales pour mobiliser les jeunes "en veille" que les missions locales n'arrivent plus à mobiliser depuis plusieurs mois par exemple).



Un dispositif expérimental qui n'atteint pas ses objectifs quantitatifs en matière de signatures de CEJ, mais dont l'efficacité peut néanmoins être reconnue (6/6)

En résumé :

- Les indicateurs demandés sont majoritairement quantitatifs et ne permettent pas de justifier du travail important réalisé en amont de la signature du CEJ-JR et donc de la spécificité de ce volet Jeunes en rupture. Les porteurs de projet ont tous créés leurs propres indicateurs qualitatifs pour pouvoir en rendre compte.
 - Les résultats montrent qu'en moyenne 59 % des objectifs sont atteints quant au repérage et 85 % sont atteints concernant l'accompagnement. En revanche, 20% seulement des objectifs sont atteints quant à la signature de CEJ-JR, ce qui est expliqué en grande partie par la contrainte sur les critères d'éligibilité d'une part, par le temps long de l'aller-vers et de l'accompagnement. L'efficacité du dispositif quant au nombre de signature de CEJ-JR est donc limitée mais il faut alors prendre en compte les indicateurs qualitatifs des différents bilans des projets pour saisir toute l'ingéniosité et le savoir-faire des professionnels pour accompagner, malgré tout, les publics les plus en difficulté.
 - Les différentes méthodologies de repérage et d'aller-vers ont donc été diverses et séquencées en fonction des projets. Elles sont différentes selon les territoires et selon les acteurs et permettent d'identifier de nouvelles problématiques d'exclusion ou de rupture, de profils et/ou difficultés par la diversité des méthodologies et des partenariats mobilisés.
 - La mobilisation et l'accompagnement ont été individualisés, au plus près des besoins des jeunes et de nombreuses initiatives ont été prises par les professionnels pour y répondre. Des modifications ont eu lieu tout au long des projets afin d'adapter les accompagnements et de faire face aux difficultés rencontrées.
- En termes d'efficacité, l'expérimentation aurait gagné à intégrer des indicateurs qualitatifs du travail de repérage et de remobilisation.

Cohérence du dispositif



La **cohérence** du dispositif est abordée sous l'angle de son alignement avec son environnement institutionnel et partenarial, et à la façon dont se sont déroulées les articulations avec d'autres dispositifs le cas échéant, pour maximiser son efficacité.

La cohérence questionne le niveau de coordination des partenariats y compris au sein des consortiums ainsi que la synergie ou concurrence avec d'autres programmes existants.



Comment s'est traduit le partenariat avec les missions locales ?



Le projet s'inscrit-il en complémentarité avec des actions existantes dans le territoire (mises en place par les missions locales ou des acteurs associatifs) ?



Le projet vient-il répondre à des besoins dans le territoire qui ne sont pas couverts par d'autres acteurs ?



Les partenariats du porteur de projet sont-ils bien définis et coordonnés pour assurer une prise en charge globale du jeune ?





Comment s'est traduit le partenariat avec les missions locales ?

Le cadre défini par l'appel à projets positionne les missions locales comme un acteur incontournable du volet jeunes en rupture du CEJ, et ce à différentes étapes. En effet, le règlement national stipulait explicitement que les porteurs de projets dans le volet « accompagnement professionnel » devaient garantir l'engagement des missions locales implantées sur les territoires d'intervention. Les missions locales ne pouvaient pas, à elles seules, mettre en œuvre le volet Jeunes en rupture du CEJ, mais devaient établir un partenariat avec les structures financées dans le cadre de l'appel à projets pour contribuer au déploiement du CEJ-JR. Le cahier des charges pose aussi comme principe le co-accompagnement une fois le CEJ-JR signé.

L'engagement des missions locales a été pensé au moment de la conception, avec une lettre d'engagement à joindre au dossier de candidature. Ainsi, les missions locales se trouvent dans une position qui leur permet de valider ou non les candidatures.

Dans quelques cas, les directions des missions locales ont pu inciter les porteurs qui les ont sollicitées à se regrouper en consortium, dans d'autres cas les directions des missions locales ont pu préciser aux porteurs les conditions à réunir pour leur participation. Elles ont pu aller plus loin et contribuer par exemple à la définition des objectifs quantitatifs ou poser le cadre pour le co-accompagnement à mettre en œuvre. Dans un cas, c'est la mission locale du territoire qui s'est rapproché d'un opérateur pour l'inciter à se positionner sur l'appel à projets. De fait, l'antériorité des relations avec le porteur a pu ici jouer un rôle non négligeable dès la phase de candidature.

Pour une partie des missions locales interrogées, cet appel à projets a constitué une **opportunité pour disposer de nouvelles ressources** sur l'aller-vers et construire une complémentarité avec leurs modalités d'accompagnement. Il faut aussi souligner ici que les missions locales avaient tout intérêt à contribuer à l'expérimentation considérant que les CEJ-JR signés étaient intégrés dans la comptabilisation de leur propre objectif de CEJ, en forte augmentation à compter de 2022.

Une fois la candidature sélectionnée, elles peuvent être un des acteurs du sourcing des jeunes via notamment :

- L'orientation des jeunes non encore inscrits à la mission locale vers le dispositif
- Le passage en revue des portefeuilles pour identifier les jeunes en situation de veille
- Ou encore en participant aux actions d'aller-vers avec le porteur de projet.

Dans tous les cas, elles valident la possibilité de signer un CEJ-JR et mettent en place le co-accompagnement une fois le CEJ-JR signé.



Une complémentarité à construire dans des délais contraints (2/5)



Comment s'est traduit le partenariat avec les missions locales ?

Les porteurs de projets ne sont pas tous dans une même configuration partenariale avec les missions locales. Cinq projets n'impliquent qu'une mission locale. Les quatre autres concernent entre deux et trois missions locales .

Pour une partie des projets, **le partenariat s'est construit chemin faisant**, le rôle de chacun étant plus ou moins défini au départ notamment au regard des délais assez courts pour structurer le partenariat. Ce constat fait d'ailleurs largement écho au rapport réalisé par la Fédération des Acteurs de la Solidarité (2024) qui souligne que le temps disponible entre la parution des cahiers des charges régionaux et la date limite des candidatures, compris entre 6 à 10 semaines selon les régions est apparu trop court pour permettre l'élaboration d'une réponse véritablement coconstruite, pensée avec l'ensemble des partenaires engagés dans le déploiement du CEJ-JR.

Au fil de l'avancement des projets, **le positionnement des missions locales a évolué**. Une partie d'entre-elles ont été d'abord en phase d'observation, dans l'expectative des résultats du repérage et des propositions de signatures du CEJ-JR. Face au constat de difficultés à aboutir à la signature de CEJ-JR, elles se sont plus fortement mobilisées et ont recherché avec les porteurs des solutions visant à augmenter le nombre de jeunes en CEJ. Parmi les solutions identifiées, certaines missions locales ont proposé d'orienter des jeunes non-inscrits en mission locale, vers le dispositif d'accompagnement du porteur. D'autres – mais très à la marge – ont analysé les portefeuilles des conseillers afin de repérer les jeunes en veille et de leur proposer une orientation vers le dispositif.

Pour quelques projets, les relations entre direction de structure et direction de mission locale ont pu être conflictuelles à certains moments (en particulier sur les critères d'éligibilité), chacun étant assujéti à un financement au résultat. Ces tensions sont beaucoup moins perceptibles au niveau des équipes mobilisées sur le co-accompagnement même si un enjeu d'acculturation professionnelle a été nécessaire . Il n'en demeure pas moins que des mésententes ou conflits au niveau des directions ne sont pas favorables à la coopération qu'il est nécessaire de développer entre professionnels de terrain.

Dans quelques expérimentations, les professionnels des missions locales et les équipes du porteur de projets ou du consortium se sont engagés ensemble dans des actions d'aller- vers, de repérage mais majoritairement, la co-intervention a été effective une fois CEJ-JR signé.

Une partie des professionnels des structures interrogées soulignent la grande **proximité avec les conseillers mission locale**, proximité qui a pu être facilitée lorsque des permanences ont pu être organisées au sein de la mission locale par exemple (c'était d'ailleurs l'un des souhaits d'une direction d'une mission locale) et plus largement par les échanges sur les situations, les recherches de solutions et les avancées du parcours.

Dans la majorité des projets, chacun a déployé son expertise spécifique au service du jeune, **et c'est tout l'intérêt du co-accompagnement : il permet des appuis simultanés couvrant les différents besoins et non diffus dans le temps**. Il permet aussi au jeune d'avoir plusieurs espaces d'échange voire des temps tripartites si besoin.

Cette co-intervention a pu aussi contribuer à une amplification des moyens pour faire face à certaines situations comme l'illustre un cas de mobilisation des ressources de la mission locale et de la structure pour faire face à un besoin d'hébergement, soulignant en creux les moyens limités du "droit commun" .

Une complémentarité à construire dans des délais contraints (3/5)



Le projet s'inscrit-il en complémentarité avec des actions existantes dans le territoire (mises en place par les missions locales ou des acteurs associatifs) ?

Une minorité de porteurs de projets a réalisé un état des lieux de l'offre territoriale d'appui en direction des jeunes en rupture. Certains porteurs, notamment les acteurs déjà positionnés sur la médiation dans les QPV, la prévention, l'ASE ou l'appui en direction des MNA, disposaient déjà d'une bonne visibilité sur les acteurs en présence. Cette bonne connaissance a d'ailleurs amené un des porteurs à faire le choix de se concentrer uniquement sur le volet accompagnement considérant que l'enjeu était de prendre appui sur l'offre existante pour les besoins.

Une partie des directions des missions locales a souligné son intérêt par rapport à la nouvelle expertise d'aller-vers proposée par les opérateurs, qui répond à un besoin peu ou non couvert par l'offre de service en mission locale et celles des acteurs du territoire. Une direction de mission locale souligne en complément que ce qu'elle considérerait comme **une plus-value c'est non seulement cette nouvelle offre d'aller-vers mais aussi le fait d'avoir un interlocuteur unique sur le sujet** et non une multitude d'acteurs comme cela a été le cas pour les projets soutenus par le programme d'investissement dans les compétences (PIC) ou plus largement dans les quartiers de la politique de la ville où de nombreux acteurs interviennent. Une partie des missions locales met aussi en avant l'intérêt d'un accompagnement avant l'inscription en mission locale pour des jeunes qui, sans le dispositif, seraient réorientés ou pour lesquels, elles seraient limitées dans leur capacité d'accompagnement. Pour d'autres directions, l'expérimentation a généré un questionnaire sur les choix opérés par l'Etat : pourquoi le choix d'un appel à projets ? Quelle pérennité des actions ? Pourquoi cette structure sélectionnée dans ce territoire ?

Dans tous les cas, les porteurs de projet sont allés à la rencontre des acteurs pour présenter la nouvelle offre de service et voir comment organiser les liens avec les acteurs, tant au niveau du sourcing que pour la mobilisation des ressources au profit des jeunes. Cette démarche d'aller vers les acteurs du territoire prend du temps et ne garantit pas de résultats à court terme, la légitimité de l'offre de services devant être démontrée et la confiance créée tout particulièrement pour les nouveaux "entrants" dans l'écosystème de l'accompagnement. La construction de la complémentarité prend donc du temps. Pour autant, elle est facilitée et accélérée pour les acteurs déjà bien ancrés dans leur territoire et mettant déjà en œuvre des activités en lien avec les objectifs de l'appel à projets.

En fonction des territoires, les enjeux d'articulation et de coordination avec les actions / dispositifs déjà en place diffèrent:

- dans les territoires relevant de la politique de la ville où de nombreux acteurs interviennent déjà, le besoin de coordination est important. D'ailleurs à la demande de l'Etat, un des projets a dû être redéployé dans de nouveaux territoires ne relevant pas de la politique de la ville. Certaines DDETS ont par ailleurs été attentives dans les instances de suivi à la coordination entre les acteurs pour limiter les risques de concurrence entre dispositifs ;
- dans les territoires ne relevant pas de la politique de la ville et non couverts par ce type de services, la complémentarité est plus aisée à construire ;
- dans les territoires éligibles des agglomérations et plus ruraux, la question ne se pose pas : les moyens déployés sont des moyens supplémentaires et complémentaires pour toucher des jeunes qui n'auraient pas franchi les portes de l'antenne de la mission locale ou d'autres acteurs.

Une partie des acteurs interrogés regrette le manque de régulation et de mise en relation par les services de l'Etat pour mieux assurer de la complémentarité des dispositifs tout particulièrement



Le projet vient-il répondre à des besoins dans le territoire qui ne sont pas couverts par d'autres acteurs ?

Dans la majorité des territoires, l'offre de services déployée a permis de répondre à des besoins mal couverts ou couverts par plusieurs acteurs mais impliquant des passages de relais / orientation, facteurs d'un risque accru de rupture de parcours. C'est tout l'intérêt de l'expérimentation : mobiliser un professionnel référent du jeune aux différentes étapes de l'aller-vers au co-accompagnement avec son homologue de la mission locale.

Certains des **porteurs de projets insistent sur l'intensité de l'appui proposé et sa réactivité**. L'enjeu est d'être réactif : aller à la rencontre du jeune au plus vite et non de lui donner rendez-vous dans les prochains jours. L'enjeu est par ailleurs d'être en appui : si besoin, accompagner le jeune dans les démarches administratives à mettre en œuvre par exemple. Ils soulignent aussi leur capacité à mobiliser de façon simultanée une équipe pluridisciplinaire et un kit de ressources, facile à activer, parce que à leur main directement (ticket service, nuitée d'hôtel...).

Dans les territoires non couverts par la politique de la ville, l'expérimentation a permis de déployer des démarches d'allers-vers et de **proposer de nouvelles réponses à des besoins très peu couverts**. Comme évoqué précédemment, dans les territoires ruraux, l'offre de services proposée est venue compléter et enrichir le maillage des services déjà en place avec une projection des équipes dans le territoire.



Les partenariats du porteur de projet sont-ils bien définis et coordonnés pour assurer une prise en charge globale du jeune ?

Sur les 9 projets, 5 sont portés par un seul acteur et 4 par un consortium. Les consortiums sont en majorité composés de 3 à 4 partenaires. Un consortium se distingue des autres avec 18 membres. Les consortiums constitués répondent avant tout à une logique d'expertise, le porteur de projet s'entourant de partenaires experts sur les différents volets de l'appel à projets.

Les entretiens réalisés mettent en exergue **des difficultés dans la gestion du partenariat au sein des consortiums** qui résultent de plusieurs facteurs :

- Un cadre d'actions insuffisamment défini au départ et des difficultés à trouver la bonne place de chacun
- Une logique de sous-traitance en lieu et place d'une co-intervention
- Des coopérations insuffisantes, générant des frustrations d'autant plus importantes que les résultats tardent à être obtenus
- Un trop grand nombre d'acteurs rendant la coordination très ardue
- Des concurrences au sein même du consortium se traduisant par des tensions sur la mise en œuvre.

Les projets portés par un seul opérateur ne mettent pas de côté les acteurs ressources relevant des différents volets de l'appel à projets. Les partenaires du porteur sont bien identifiés y compris dès la candidature mais sont positionnés comme des acteurs ressources. Certains porteurs, intervenant sur plusieurs volets, ont par ailleurs pu faire le choix d'internaliser des compétences, en particulier en matière de santé (recrutement d'un psychologue et d'une infirmière par exemple) pour disposer de moyens rapidement et aisément mobilisables.

Pour une large partie des projets, **l'expérimentation ne semble pas avoir permis de créer de nouveaux partenariats, les acteurs s'appuyant avant tout sur leur réseau**. Ils ont pu néanmoins renforcer leur partenariat existant au service des besoins des jeunes.



Une complémentarité à construire dans des délais contraints (5/5)

En résumé :

- Le partenariat avec les missions locales est essentiel pour le volet "Jeunes en rupture" du CEJ. Les missions locales jouent un rôle clé à plusieurs étapes, notamment en validant les candidatures et en co-accompagnement les jeunes. Pour une partie des projets, le partenariat avec les missions locales s'est construit chemin faisant, le rôle de chacun étant plus ou moins défini au départ notamment au regard des délais assez courts pour structurer le partenariat.
- Au fil de l'avancement des projets, le positionnement des missions locales a évolué. Face au constat de difficultés à aboutir à la signature de CEJ-JR, une partie des missions locales ont recherché des solutions avec les porteurs. D'autres sont restées dans une position d'observateur et de valideur des critères d'entrée dans le CEJ-JR. Une partie des professionnels des structures interrogées soulignent la grande proximité avec les conseillers de mission locale une fois les acculturations professionnelles réalisées. Dans la majorité des projets, chacun a déployé son expertise spécifique au service du jeune, et c'est tout l'intérêt du co-accompagnement : il permet des appuis simultanés couvrant les différents besoins et non diffus dans le temps.
- Pour une partie des porteurs, les délais de réponse n'ont pas permis de bien analyser l'offre territoriale existante pour chercher à positionner au mieux leur nouvelle offre de service. La construction du partenariat et la recherche de complémentarités s'est donc faite durant le projet dans des contextes territoriaux très différents : des quartiers politiques de la ville où les opérateurs "foisonnent" aux territoires ruraux avec un faible maillage de services. Dans tous les cas, cette construction de la complémentarité a pris du temps même si pour les acteurs déjà bien ancrés dans leur territoire et identifiés sur d'autres offres de service, elle a été accélérée.
- Dans la majorité des territoires, l'offre de services déployée a permis de répondre à des besoins mal couverts ou couverts par plusieurs acteurs mais impliquant des passages de relais / orientation, facteurs d'un risque accru de rupture de parcours. C'est tout l'intérêt de l'expérimentation : mobiliser un professionnel référent du jeune aux différentes étapes de l'aller-vers au co-accompagnement avec son homologue de la mission locale.
- Dans les territoires urbains non couverts par la politique de la ville, l'expérimentation a permis de déployer des démarches d'aller-vers et de proposer de nouvelles réponses à des besoins très peu couverts. Dans les territoires ruraux, l'offre de services proposée est venue compléter et enrichir le maillage des services déjà en place.

Efficiency of the device

Une **approche efficiente** repose sur l'utilisation optimale des ressources humaines, financières et matérielles afin de maximiser les résultats tout en minimisant les coûts et en rationalisant les efforts.

Dans le cadre du volet jeunes en rupture du CEJ, l'efficacité signifie adapter les moyens mobilisés pour répondre aux besoins complexes des jeunes accompagnés, tout en veillant à une répartition équilibrée et une gestion rationnelle des ressources humaines comme financières.



Le projet utilise-t-il de manière optimale les ressources financières et humaines pour atteindre les résultats escomptés ?



Les ressources sont-elles allouées de manière efficace entre les différents volets et les divers partenaires impliqués dans le projet, et eu égard aux besoins des jeunes ?





Le projet utilise-il de manière optimale les ressources financières et humaines pour atteindre les résultats escomptés ?

Les ressources financières permettent d'atteindre une partie importante des objectifs fixés et des différents besoins mais pas la totalité. Au moment des entretiens, des projets étaient encore en cours et l'analyse des bilans de ceux terminés étaient en cours également, rendant impossible une analyse de l'adéquation des moyens financiers avec les attendus du projet à ce stade. La majorité des porteurs n'avaient pas perçu le dernier versement.

Pour plusieurs projets, **les ressources financières ont permis d'équiper les professionnels et les structures dans leur travail de repérage et de remobilisation**, en ordinateurs portables par exemple, ce qui permet une facilité d'accès aux démarches administratives et d'accès aux droits sur place avec les jeunes. Cela a permis également de proposer des tickets service, des nuits d'hôtels, des hébergements temporaires.

Cela étant, les porteurs de projets sont nombreux à avoir mobilisé des fonds propres pour mettre en œuvre le projet, en particulier sur l'encadrement du projet et sur les ressources humaines, sur la mise à disposition de locaux ou encore pour financer l'outillage parfois de l'aller-vers (mange-debout, panneaux, etc.). Par ailleurs, les fonds propres ont été mobilisés pour accompagner une partie de jeunes non éligibles, en attendant qu'ils le deviennent.



Les ressources sont-elles allouées de manière efficace entre les différents volets et les divers partenaires impliqués dans le projet, et eu égard aux besoins des jeunes ?

L'évaluation n'a pas permis d'évaluer la répartition des budgets entre les différents volets travaillés par les structures. En revanche, elle fait apparaître des problématiques de ressources humaines liées au modèle de financement par appel à projets ainsi qu'une faible compréhension des règles de financements par les porteurs.

Les budgets alloués aux projets permettent de financer en **nombre suffisant les professionnels pour la mise en œuvre du projet**, les équipes étaient bien dimensionnées. Cependant plusieurs projets disent avoir **manqué de personnel notamment pour tout le travail de repérage et la mise en œuvre de l'approche "aller vers"**. Pour les autres, ils avaient prévu suffisamment de professionnels pour mener à bien le projet mais ils devaient les recruter pour partie (ou pour la totalité) une fois le projet accepté. Cela prend du temps et présente certains risques (temps de recrutement, formation, turnover) et les compétences ne sont pas forcément au rendez-vous. Des difficultés de recrutement ont été rencontrées dans certains projets, avec un manque de professionnels pour participer au projet (les profils recherchés doivent mixer les qualifications et compétences du travail social et du conseil en insertion professionnelle, profils hybrides). La réponse tardive sur l'obtention du financement ne permet pas toujours d'anticiper le recrutement. Cela retarde alors le démarrage du projet. Par ailleurs, l'attractivité des métiers proposés mériterait des budgets plus importants pour rémunérer les professionnels.

La **logique de financement au résultat pour une partie des lignes budgétaires n'a pas été comprise**, dans de nombreuses expérimentations et a des conséquences importantes. Cela a généré parfois :

- une fin d'expérimentation avortée, en raison des objectifs non atteints à mi-parcours.
- des interrogations pour certains projets qui ne savent pas s'ils vont percevoir la totalité du financement, mais n'avaient pas compris que c'était au résultat au moment de l'entretien.
- une fragilisation des structures porteuses

Soutenabilité du dispositif



La **soutenabilité** du volet Jeunes en rupture du CEJ interroge les dimensions sociales et institutionnelles au travers d'une réflexion sur la reproductibilité des méthodes et cadre de collaboration développés sur les conditions à réunir pour ce faire et plus largement sur le sur le passage de l'expérimentation à un cadre plus pérenne.



Le modèle d'accompagnement proposé est-il reproductible, notamment en lien avec les ressources locales et les partenariats ?



Sous quelles conditions l'expérimentation peut-elle être étendue à d'autres territoires d'une part, et comment peut-elle être intégrée aux politiques publiques existantes ?



Comment le projet intègre-t-il les partenaires locaux (mission locale, bailleurs sociaux, acteurs santé...) pour initier une poursuite des actions dans le temps ?



Une reproductibilité empêchée en l'absence de soutien dédié (1/3)



Le modèle d'accompagnement proposé est-il reproductible, notamment en lien avec les ressources locales et les partenariats ?

Si les appels à projets, comme mode de financement, comportent des avantages (encouragement à proposer des solutions innovantes, ciblage de financements, compétition entre les projets qui peut produire une amélioration de la qualité des services proposés notamment), ils comportent aussi un certain nombre d'inconvénients dont celui de l'incertitude sur la pérennité des financements, le risque de mettre de côté une partie des acteurs qui ne disposent pas de la taille critique ni de la surface financière pour répondre aux appels à projets, et la nécessité de faire rapidement ses preuves avec des résultats tangibles.

Pour une partie des porteurs de projet déjà positionnés sur la prévention spécialisée, les actions développées au titre de l'expérimentation ont permis d'amplifier et de développer les actions d'aller-vers et les accompagnements et de renforcer leur partenariat avec les missions locales en développant le co-accompagnement. Les crédits accordés ont permis de financer des moyens complémentaires. Sans les financements obtenus et sans révision des modalités de financement du droit commun, il est difficile de maintenir les différentes composantes des accompagnements proposés et la couverture territoriale qui a pu être largement étendue dans certains cas. Pour les autres porteurs moins expérimentés au départ sur l'aller-vers (notamment), le maintien de l'expertise acquise repose en partie sur les équipes qui ont été recrutées pour mettre en œuvre le projet.

Dans quelques structures, les professionnels ont pu en partie acquérir leur expérience lors de projets financés dans le cadre du PIC. Un processus de capitalisation peut ainsi être activé **mais sans financement ad hoc, la pérennisation des modèles d'aller-vers et d'accompagnement développés est plus que questionnée voire mise de côté avec le départ des équipes mobilisées**. D'ailleurs dans l'une des structures rencontrées, la très grande majorité des professionnels n'étaient plus présents lors de l'évaluation, la structure ayant mis fin à leur contrat du fait de l'arrêt des financements.

Le dispositif expérimental ne repose pas que sur les actions développées par les porteurs : il repose aussi sur le versement d'une allocation financière aux jeunes ayant signé un CEJ, allocation levier pour contribuer à la stabilisation de la situation du jeune et à des perspectives de parcours mieux sécurisées. Hors du cadre de l'appel à projets, la mise en place d'un CEJ JR n'est pas possible, interrogeant de façon frontale la possibilité de reproductibilité du dispositif expérimental.

Certains des porteurs de projets ont identifié un appel à projets permettant d'obtenir des crédits du Fonds social européen, beaucoup d'entre eux ont répondu l'appel à manifestation d'intérêt O2R (Offre repérage et remobilisation) dont les lauréats sont attendus (ce nouvel appel à projets lancé par l'Etat élargit le champ des publics à accompagner et associe France travail en plus des missions locales). S'agissant du FSE+, les financements recherchés contribuent à poursuivre une partie des activités développées mais les conditions de soutien ne sont pas aussi favorables (nécessité d'identifier d'autres cofinancements ou de mobiliser ses propres ressources). D'autres porteurs de projet ont fait le choix de ne pas poursuivre au-delà de la période conventionnée et ont anticipé la fin du service proposé plusieurs mois avant la date de fin du financement afin d'éviter des ruptures d'accompagnement.



Une reproductibilité empêchée en l'absence de soutien dédié (2/3)

Sous quelles conditions l'expérimentation peut-elle être étendue à d'autres territoires d'une part, et comment peut-elle être intégrée aux politiques publiques existantes ?



Sans financement dédié pour l'ensemble du dispositif expérimental mis en place, l'expérimentation ne peut pas être étendue à d'autres territoires tel quel. En outre, les besoins en matière d'aller-vers et d'accompagnement sont très différents d'un territoire à un autre et impliquent des investissements plus ou moins importants pour créer ou renforcer la couverture territoriale des besoins. A titre d'illustration, le déploiement de stratégies d'aller-vers dans des territoires ruraux peut nécessiter de disposer de moyens mobiles et dans tous les cas de projeter les équipes en nombre suffisant pour faire face à un maillage territorial plus peu dense. Dans les territoires très urbains et en particulier dans ceux relevant la politique de ville, les enjeux ne sont pas moindres du fait du "foisonnement" des acteurs.

Dans les territoires mal couverts par des structures d'accompagnement ou d'accueil, le repérage a d'ailleurs été plus difficile car il a reposé uniquement sur des immersions dans les zones ou quartiers, et non pas sur un partenariat permettant d'aller vers le public recherché. L'expérimentation pourrait être étendue à d'autres territoires sous condition d'identifier au préalable les relais et les coordinations possibles avec des acteurs déjà présents dans ces territoires. **Par ailleurs, plus les territoires sont isolés, plus l'entrée dans le contrat d'engagement jeune va se heurter à l'obstacle de la mobilité. En effet, avec l'entrée en CEJ, la participation aux activités d'accompagnement étant obligatoires, cela nécessiterait que soient résolues les difficultés à se déplacer.**

La logique d'action de l'Etat peut par ailleurs être questionnée. L'intervention en direction des jeunes en situation de rupture met en avant l'enjeu d'associer toutes les ressources du territoire au service des réponses aux besoins des jeunes, y compris celles des collectivités territoriales ou encore des associations œuvrant notamment dans le champ de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté. Le maillage a d'ailleurs constitué une part importante des activités réalisées par les porteurs pour créer les conditions d'un bon déploiement du projet. L'Etat a pour sa part mis de côté dans le pilotage et le suivi des projets les acteurs qui auraient pu être relais ou en soutien (conseil départemental, Commissaire à la pauvreté ...) pour faciliter le déploiement des projets et engager une réflexion partagée sur les jeunes en rupture. **L'approche déployée a plutôt été en silo même si, en PACA l'association avec l'ARS a constitué une innovation à mettre en avant. Il faut aussi mettre en avant les moyens contraints dont dispose l'Etat pour assurer le suivi, constat déjà opéré au titre de l'évaluation du programme d'investissement dans les compétences.**

Comment le projet intègre-t-il les partenaires locaux (mission locale, bailleurs sociaux, acteurs santé...) pour initier une poursuite des actions dans le temps ?

Les investigations réalisées n'ont pas permis de repérer d'éventuelles poursuites d'actions en partenariat hors du cadre du nouvel appel à projets lancés par les services de l'Etat. Un des porteurs qui avait associé un certain nombre de partenaires a ainsi précisé qu'il ne renouvelait pas la collaboration. D'autres porteurs qui ne se sont pas repositionnés sur le nouvel appel à projets, mais poursuivent leurs activités initiales sans modifier leur pratique partenariale.

Une reproductibilité empêchée sans soutien dédié (3/3)

En résumé :

- Le choix d'un appel à projets correspond bien à l'ambition d'expérimenter de nouvelles approches pour répondre aux besoins des jeunes en rupture. Cette logique de financement permet de sélectionner des candidats qui apportent des réponses innovantes prenant appui sur leur expertise, cherchant à tester de nouvelles méthodologies ou à réunir des partenaires pour une réponse intégrée. Elle permet d'agir sur l'écosystème de l'accompagnement social : de nouveaux opérateurs émergent et d'autres, déjà positionnés sur une partie des activités soutenues par l'appel à projets, peuvent proposer des réponses amplifiées.
- Pour autant, au regard des besoins des jeunes en rupture, du temps nécessaire pour structurer des modèles adaptés et de l'enjeu de la co-intervention avec les missions locales, les délais pour réussir sont contraints. Les résultats attendus, parfois mal calibrés ou surestimés, sont à atteindre à bref horizon alors que le temps nécessaire pour "équiper" les publics pour passer à l'étape suivante, celle du CEJ-JR, n'est pas maîtrisable sous peine de prendre le risque d'une nouvelle rupture.
- Par ailleurs, le recours à l'appel à projets définissant les périmètres d'actions limite voire empêche la reproductibilité des modèles développés et ce, d'autant plus que le dispositif expérimental soutenu intègre non seulement l'aller-vers et l'accompagnement mais aussi la possibilité de signer un CEJ-JR. Hors du cadre de l'appel à projets, il n'est pas possible de proposer un CEJ-JR qui permet non seulement un co-accompagnement renforcé mais aussi (et surtout) une allocation financière.
- Le mode de financement est par ailleurs synonyme de rupture de la continuité des services proposés là où le dispositif expérimental ne sera pas poursuivi.

Impact du dispositif



L'évaluation de **l'impact** du volet Jeunes en rupture du CEJ vise à analyser les changements, positifs ou négatifs, directs ou indirects, qu'il génère sur les bénéficiaires et les parties prenantes. En général, ce critère examine la portée des effets à court, moyen et long terme, en s'intéressant tant à leur ampleur qu'à leur durabilité et leur contribution au contexte global.

Dans le cadre expérimental, l'enjeu est d'identifier si l'expérimentation a permis de tester des hypothèses et a permis d'identifier des innovations qu'il serait intéressant de développer. A ce stade, il n'est pas possible de déterminer des impacts de moyen ou long terme. S'agissant des impacts de court terme, ce sont les paroles des direction et équipes projets qui permettent d'identifier les mécanismes menant aux effets recherchés qui font l'objet du développement ci-après. La section se conclura par des récits de parcours de jeunes, par des jeunes eux-mêmes ou par leurs éducateurs en charge de leur accompagnement.



Comment le projet contribue-t-il à des changements durables dans la vie des jeunes identifiés en rupture ?



Quels sont les résultats attendus pour les jeunes à court, moyen et plus long terme, et comment peuvent-ils être mesurés ?





Comment le projet contribue-t-il à des changements durables dans la vie des jeunes identifiés comme étant en rupture ?

Les porteurs de projet, que ce soient les directions ou les équipes, sont assez **critiques sur la façon dont peuvent être mesurés les changements durables** dans la vie des jeunes identifiés comme en rupture, au travers des indicateurs qu'ils doivent renseigner. L'indicateur principal est relatif à la signature du CEJ et l'accès à l'emploi ultérieurement. Or, une partie de ces jeunes se trouve dans des situations de vulnérabilité et de fragilité si importantes qu'envisager l'accès à un emploi est encore trop tôt dans leur accompagnement (accompagnement qui se termine avec la fin du projet, **sans avoir pu aller au bout de la remobilisation et de l'autonomie pour certains jeunes**).

Mesurer l'impact du projet au regard du critère du nombre de CEJ signés n'est pas pleinement révélateur des changements – durables – qui se sont produits chez les jeunes accompagnés, y compris ceux qui n'ont pas signé de CEJ à l'heure actuelle. Des porteurs de projets soulignent combien l'accompagnement part de situations tellement complexes, que cela rend les résultats difficiles à évaluer sur la base de signatures de CEJ. Le travail effectué, même s'il n'aboutit pas immédiatement à une insertion professionnelle, est fondamental pour stabiliser ces jeunes.

Des exemples relatés dans les entretiens montrent que ce qui peut être considéré comme des petits progrès, sont en fait des **facteurs de transformation des parcours**, et témoignent de la **remobilisation** :

- Reprendre confiance dans les adultes et dans les institutions
- Renouer avec sa famille
- Avoir une nouvelle hygiène de vie
- Savoir prendre un transport en commun seul
- Arriver à prendre la parole en groupe
- Avoir des papiers à jour, un numéro de téléphone

Parmi les jeunes accompagnés, certains ne signent pas de CEJ, soit parce qu'ils trouvent une autre voie (formation, emploi), soit parce que leur parcours rencontre d'autres obstacles (déménagement, incarcération...), soit parce qu'il leur faut encore du temps. Bien que l'objectif n'ait pas été atteint, l'impact de l'accompagnement existe néanmoins, ne serait-ce que par le lien de confiance tissé avec l'équipe d'éducateurs, véritable relai pour un retour vers les institutions. Les jeunes ont pris conscience, grâce au dispositif de leur soutien possible au-delà du dispositif lui-même.

Certains ne signent pas de CEJ car cela ne correspond pas à leur projet professionnel, comme c'est le cas par exemple pour des entrées en formation (avec l'aide de la mission locale sans passer par le CEJ quelques fois), ou pour des signatures de contrat de travail. Cela témoigne aussi de l'agilité des acteurs de l'accompagnement pour trouver des solutions pour les jeunes, que ce soit grâce à un CEJ ou non.



Quels sont les résultats attendus pour les jeunes à court, moyen et plus long terme, et comment peuvent-ils être mesurés ?

Le suivi des jeunes dans le dispositif jusqu'à la fin du CEJ (ou de son renouvellement) est **bien intégré dans les missions des porteurs de projet**, qui ont l'habitude de réaliser le suivi des bénéficiaires qu'ils accompagnent (souvent à l'aide de tableurs Excel).

En revanche, lorsque le CEJ s'arrête, le suivi de leurs parcours s'arrête également (de manière formalisée). Il n'est pas rare que les structures continuent à accueillir ou garder contact avec les jeunes ; de ce fait, il existe une connaissance partielle de leur devenir, puisqu'elles n'ont pas connaissance de ceux qui ne reviennent pas ou ne gardent pas contact.

Concernant les jeunes qui continuent à être dans la file active des missions locales, leur suivi et la connaissance de leur trajectoire est assurée. Cependant, d'après l'IGAS (2023), le tableau de bord de suivi des sorties du CEJ présente un intérêt « limité » en raison d'informations qui manquent sur les issues, ou des motifs qui ne donnent pas une information utile (exemple : fin du CEJ).

Une évaluation d'impact du volet Jeunes en rupture est en cours de réalisation par la DARES et devrait permettre d'obtenir des éléments sur les résultats à moyen et plus long terme grâce aux systèmes d'information qui croisent les données administratives permettant de reconstituer les trajectoires des personnes passées par le service public de l'emploi.



Facteurs de réussite

- Une sélection de **porteurs diversifiés** (profils de jeunes, territoires, méthodes de travail, actions)

Territoire

- Bonne **connaissance** des dispositifs, actions et acteurs sur le territoire (**diagnostic / cartographie**)

Partenariats

- Consortium de **petite taille**, logique d'expertise et **complémentarité** de services
- Pré-existence** des partenariats : des **temps longs** de pratiques, **d'échanges** et d'expériences sont nécessaires pour pouvoir être mutualisés efficacement
- Capacité des partenaires à appréhender et à travailler avec des cultures professionnelles différentes (exemple : **la libre adhésion** du côté du travail social, **l'engagement avec ses droits et devoirs** du côté de l'insertion professionnelle)

Repérage

- Coopération** : lorsque les professionnels des missions locales et le porteur de projet se sont **engagés ensemble** dans des actions d'identification de potentiels bénéficiaires, dans des actions d'aller- vers pour le repérage.
- Une **flexibilité** donnée aux porteurs pour adapter les pratiques de repérage et mobiliser des approches de type aller-vers
- Capacité **d'adaptation** des porteurs : limite les phénomènes d'exclusion liés au critère d'éligibilité
- Soutien** et collaboration des **services de l'Etat** pour adapter chemin faisant le projet aux besoins du territoire et du public cible

Accompagnement

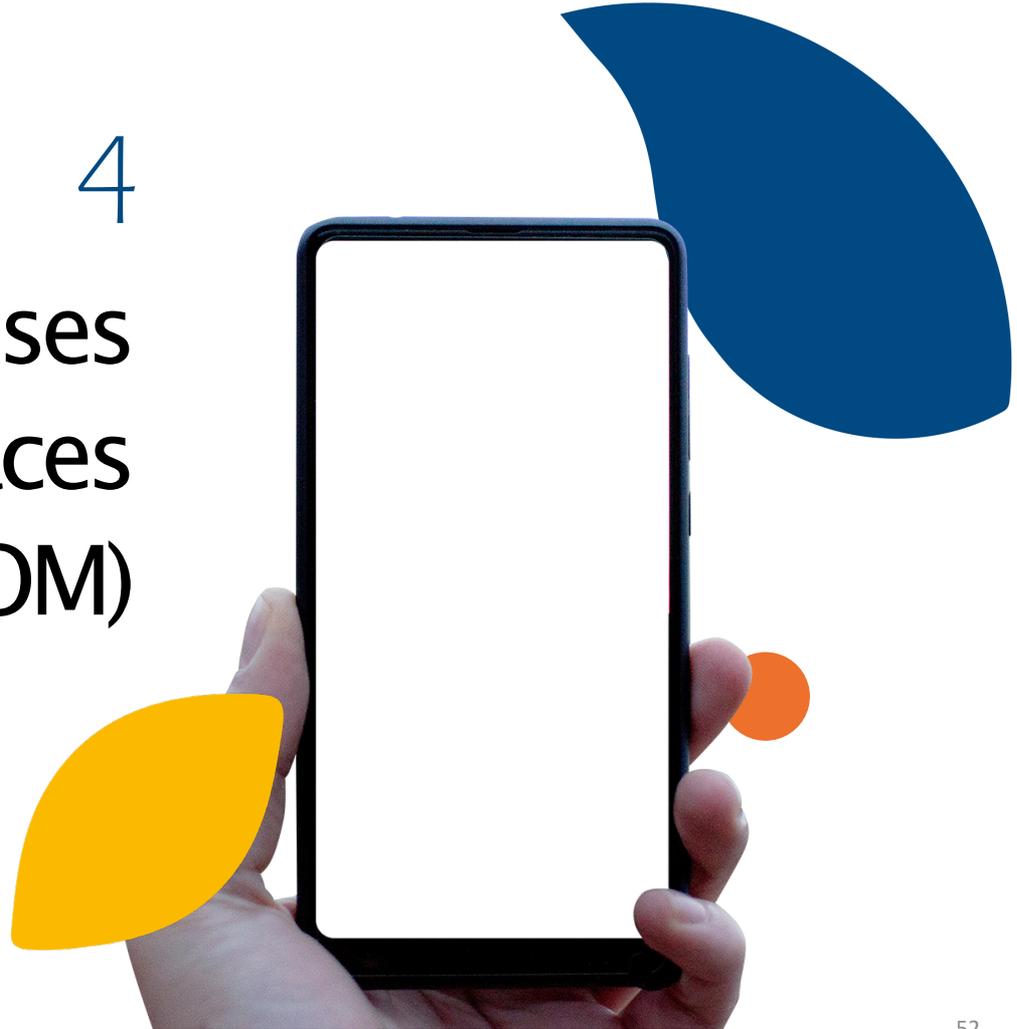
- Un **nombre raisonné** de jeunes à accompagner (expérimentation)
- Des porteurs qui mobilisent **savoirs faire**s et **expertises** pour accompagner les jeunes « en rupture » (accompagnement sur-mesure, centré sur les besoins du jeune)
- Proximité** : lorsque des professionnels des structures ont pu organiser des permanences au sein de la mission locale et plus largement par les échanges sur les situations, les recherches de solutions et les avancées du parcours

Signature CEJ

- Coopération** forte entre porteur et mission locale

4

Forces Faiblesses Opportunités Menaces (FFOM)



Forces

- Un dispositif pertinent qui cible des jeunes en grandes difficultés et qui ne "pouvaient" pas être suivis par le service public de l'emploi, qui répond à des problématiques larges (santé notamment), qui inclue un temps nécessairement long de remobilisation en amont de la mission locale (jusqu'à 2 ans)
- Un dispositif qui s'appuie sur le savoir-faire du tissu associatif pour repérer les jeunes en rupture, celle-ci étant généralement multidimensionnelle. Cela permet de faire émerger la diversité et l'évolution des motifs de rupture
- Un dispositif ayant cherché à créer des articulations et collaborations entre les acteurs associatifs du travail social et les missions locales, entre insertion sociale et insertion professionnelle
- Un dispositif qui s'appuie sur les pratiques d'accompagnement des travailleurs sociaux : création d'une relation de confiance, articulation entre temps de suivi individuels et mise en collectif
- Des porteurs de projet agiles et réactifs face aux difficultés de repérage des jeunes en rupture

Opportunités

- Opportunité de poursuivre une action publique qui coordonne et met en synergie les acteurs de l'insertion sociale et de l'insertion professionnelle
- Le dispositif permet des échanges et une acculturation professionnelle entre les deux secteurs d'activité
- Identification de nouvelles problématiques d'exclusion ou de rupture, de profils et/ou difficultés par la diversité des méthodologies de l'aller-vers et des partenariats mobilisés
- Ce type de dispositif permet d'appuyer des porteurs de projets ancrés dans leur territoire et dans leurs relations partenariales : plus les relations sont établies et anciennes avec des partenaires, en particulier les missions locales, plus la conduite de projet est agile au bénéfice de l'efficacité de l'action

Faiblesses

- Des critères d'éligibilité trop restrictifs qui ont exclu une partie du public cible et qui questionnent la catégorie de l'action publique "les jeunes en rupture"
- Un dispositif peu flexible au regard des difficultés rencontrées sur le terrain
- Un dispositif qui appréhende insuffisamment le rythme et la temporalité de la relation d'accompagnement
- Un ensemble d'indicateurs qui ne traduit pas suffisamment la qualité et l'intensité de l'accompagnement réalisé, que le CEJRR ait été signé ou non
- Un modèle partenarial peu innovant, parfois mal calibré, pas assez coordonné ni encadré
- Le co-accompagnement avec les missions locales dépend des territoires et des niveaux hiérarchiques
- La concurrence des publics et des dispositifs complexifie le repérage
- Inégalité d'accompagnement des porteurs de projets selon les départements

Menaces

- Un modèle économique des AAP qui réduit les capacités de capitalisation des porteurs de projets et qui génère une incertitude économique non bénéfique au projet, et qui fragilise l'équilibre financier des associations
- Un repérage de plus en plus difficile sur des zones d'intervention couvertes par de multiples structures d'accompagnement, face à des jeunes parfois lassés des dispositifs qui se succèdent
- Des métiers du travail social peu attractifs, où le turn-over important crée des difficultés pour les porteurs de projet souvent amenés à recruter en fonction des financements publics
- Des expérimentations sans visibilité sur le modèle de généralisation et pérennisation

5

Conclusion et pistes de réflexion



L'évaluation montre bien comment les neuf projets lauréats du CEJ-JR de la vague 1 de l'AAP de la région PACA ont mobilisé leurs savoirs faire et leurs expertises pour mettre en œuvre et accompagner les jeunes « en rupture » au mieux. Cela n'a pas été sans difficultés, bien-sûr, et si l'on s'en réfère aux objectifs quantitatifs uniquement, puisque 20 % de CEJ-JR seulement ont été signés. Cependant, et c'est bien là toute la spécificité de ce volet « jeunes en rupture », le repérage et l'accompagnement, nécessaires pour ces jeunes, plus en défiance envers les institutions, ont bien été réalisés. Les résultats parlent d'eux-mêmes : entre 60 et 85 % des objectifs de repérage et d'accompagnement ont été atteints. Qu'ils signent ou non à la fin le CEJ-JR, les jeunes ont été accompagnés et bien accompagnés.

La constitution et l'animation des partenariats au cœur de la mise en œuvre

Les contraintes de temps ont été importantes, tant dans la réponse à l'AAP avec le montage du projet et la recherche de partenariats ad hoc, que dans la mise en œuvre. En effet, les temps ont été extrêmement courts, avec des projets montés en quelques semaines voire quelques jours .

Il a fallu alors construire des partenariats dans un temps court également. Cela a amené les porteurs de projets à travailler le plus souvent avec leurs partenaires historiques, qu'ils connaissent bien, pour s'assurer d'une mise en œuvre opérationnelle. Lorsque les porteurs ont cherché à innover sur le partenariat, ce qui était une demande de l'AAP, le temps et la proximité manquant ont pu amener des tensions, voire des concurrences entre les structures face à des objectifs quantitatifs souvent décidés sans avoir eu le temps de l'analyse des besoins. Ils sont donc parfois trop importants ou peu réalistes. Par ailleurs, la question de l'acculturation professionnelle et des différentes cultures professionnelles s'est avérée déterminante. En effet, le paradigme de la libre adhésion du côté du travail social et celui de l'engagement avec ses droits et devoirs du côté de l'insertion professionnelle, nécessitent des temps longs de pratiques, d'échanges et d'expériences pour pouvoir être mutualisés efficacement.

Les partenariats ont été de deux types : des partenariats sous forme de consortium et des partenariats de ressources, c'est-à-dire que dans ce dernier cas de figure, les porteurs contractualisaient seuls mais mobilisaient alors leurs partenaires habituels en fonction des besoins des jeunes (santé, logement, etc.). Les partenariats de type consortium étaient plus efficaces lorsqu'ils étaient relativement restreints à 2 ou 3 structures partenaires. Au-delà, la coordination a été complexe.

Par ailleurs, le partenariat exigé entre mission locale et porteur de projet n'a pas été simple sur tous les territoires. Rappelons tout d'abord que les missions locales sont également soumises à des objectifs et font face à une baisse sensible de leurs financements depuis plusieurs années, ce qui les amènent à rechercher également des financements par projets. Au sein du CEJ-JR et des projets étudiés dans le cadre de cette évaluation, une concurrence sur les publics a parfois été observée dans la mesure où le public ciblé par ce dispositif expérimental est aussi celui des missions locales. Elles doivent alors prouver en quelque sorte leur plus-value dans le service public de l'emploi. On observe ainsi deux types de relations partenariales relativement opposées : celles plutôt axées sur le contrôle (notamment sur les critères d'éligibilité), ou celles plutôt axées sur le partenariat (notamment avec une recherche de souplesse et de mutualisation). Les premières ont été moins facilitantes que les secondes pour l'atteinte des objectifs quantitatifs de nombre de signatures notamment.

Ainsi, lorsque les partenariats avec les structures préexistaient avec les missions locales avant le projet, on observe des agilités et des solutions réellement co-construites entre mission locale et porteur de projet, avec des permanences de la structure à la mission locale pour identifier les jeunes les plus éloignés avant leur inscription par exemple, ou encore avec un travail commun sur le fichier des jeunes en veille à la mission locale, etc. Lorsque le partenariat est nouveau, on observe davantage de concurrence sur les publics ou d'un souci d'acculturation entre des métiers qui ne partagent pas les mêmes manières de faire et les mêmes regards et analyses quant à l'accompagnement et à la remobilisation.

Conclusion (2/2)

Réconcilier accompagnement sur un temps long et financements sur appels à projet

Une fois ces partenariats mis en place et engagés avec les structures et avec la mission locale, les structures ont fait preuve d'une grande agilité et d'une grande diversité pour repérer, remobiliser et accompagner les jeunes en rupture, et ce, même lorsque cela n'était pas leur cœur de métier. Il a fallu néanmoins pour cela recruter, le plus souvent, dans des temps courts également, une fois l'accord de financement obtenu. Les équipes sont recrutées pour le temps du projet dans la mesure où les associations bénéficient de moins en moins de dotations de l'Etat (CESE, 2024). Les difficultés de recrutement et de fidélisation des équipes dans des métiers peu attractifs ont non seulement retardé le démarrage de certains projets mais ont également pu déstabiliser parfois leur mise en œuvre. Le temps long, nécessaire pour un accompagnement de proximité qui cherche à rétablir une relation de confiance avec le jeune, s'accommode mal d'un turnover des professionnels d'une part, et de dispositifs pensés sur un temps court, d'autre part.

Souvent incités à enchaîner les dispositifs et à les diversifier pour financer l'activité de leurs structures, les porteurs de projets sont confrontés de ce fait à un problème de continuité et de risque de rupture sur l'accompagnement des jeunes en grandes difficultés. D'une part à quelques mois de la fin du financement, ils doivent alors arrêter le repérage et les entrées dans le dispositif pour ne pas risquer de laisser des jeunes sans solutions à la fin du financement. D'autre part l'enchaînement des dispositifs et leurs financements sur des critères distincts le plus souvent entre les dispositifs, a des conséquences sur la continuité et la qualité du service rendu en raison notamment de l'instabilité et de la précarité des équipes, qu'il faut sans cesse renouveler.

Enfin, les ressources allouées sur ce dispositif expérimental étaient nécessaires mais pas suffisantes dans la mesure où une partie des projets a mobilisé ses ressources internes et ses fonds propres, pour mettre en œuvre le projet. On observe alors des inégalités entre les projets, qui s'appuient sur des structures différemment dotées.

En outre, le financement au résultat pour une partie du budget n'a pas toujours été compris par les porteurs. Ainsi, là aussi, lorsque une partie du financement vient à manquer, les grandes structures seront moins impactées que les petites structures moins dotées.

Un dispositif qui trouve son public cible, mais qui soulève des interrogations sur son périmètre

L'ambition du volet Jeunes en rupture était de permettre à des jeunes souffrant de difficultés multiples de revenir vers un parcours d'accompagnement formalisé, de droit commun. En cela, les neuf projets expérimentaux de la vague 1 de l'AAP de la région PACA ont réussi à déployer des méthodes diverses de repérage, appuyés par des collaborations avec le tissu associatif ou les services sociaux, de repérage du décrochage, de l'aide sociale à l'enfance, etc., et à identifier un public ne souhaitant pas ou plus entrer dans des dispositifs d'Etat. Pour autant, entrer dans un dispositif financé par l'Etat requiert de satisfaire des critères d'éligibilité. Le critère selon lequel les jeunes ne devaient pas avoir eu de contact substantiel avec la mission locale a posé de nombreuses difficultés, conduisant dans certains cas à l'éviction d'une partie du public repéré, soit à contourner le critère pour proposer un accompagnement à des jeunes dont les besoins étaient néanmoins urgents. (accompagnement pris en charge par le porteur, hors dispositif, orientation par la mission locale de jeunes potentiellement éligibles, etc.).

In fine, l'évaluation ne montre pas de spécificité de la région PACA dans le volet Jeunes en rupture du CEJ, sur la mise en œuvre ou sur les difficultés rencontrées, au regard du rapport du FAS (2024) ou du rapport de l'IGAS (Vilboeuf et al., 2023), hormis sur la question de l'hébergement sur laquelle la région est en carence (et où les solutions proposées dépendent alors des ressources propres à chaque projet) et sur la participation de l'ARS au financement du volet santé sur la vague 1.

6

Bibliographie



Arbeláez Ayala, Alejandra, Anne Bucher, Léa Lima, Makiko Morel, Pablo Sanchez, Léo Sibille, et Isabelle Terraz. 2023. « Quatrième rapport du comité scientifique de l'évaluation du Plan d'investissement dans les compétences | DARES ». Rapport. DARES. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quatrieme-rapport-du-comite-scientifique-de-levaluation-du-plan-dinvestissement-dans>.

Beaugendre, Carole, Michèle Mansuy, et Isabelle Recotillet. 2024. « Evaluation quantitative du dispositif Prépa-Projet mené par la Région Bretagne dans le cadre du PIC ». Rapport d'études 54. DARES. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/evaluation-quantitative-du-dispositif-prepa-projet-mene-par-la-region-bretagne>.

Bobel, Martin, et Dominique Joseph. 2024. « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique : le CESE a adopté l'avis | Le Conseil économique social et environnemental ». 2024-09. <https://www.lecese.fr/actualites/renforcer-le-financement-des-associations-une-urgence-democratique-le-cese-adopte-lavis>.

Boulayoune A., 2022, L'accompagnement : une mise en perspective, Informations Sociales, 8-11.

Capelier, Thomas, Joyce Ardisonne, Grégoire Leclerc, Alexis Marcet, Julien Nègre, et Isabelle Recotillet. 2023. « Évaluation du dispositif « Prépa apprentissage » (lots 1 et 2). Rapport transversal des monographies de projets. » Rapport d'études 51. DARES. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/evaluation-du-dispositif-prepa-apprentissage-lots-1-et-2>.

Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesses. 2024. « Le contrat d'engagement jeune. Suivi et évaluation de sa mise en œuvre dans les territoires. 2ème rapport d'étape ». COJ. <https://www.jeunes.gouv.fr/sites/default/files/2024-02/coj---2e-rapport-sur-le-cej---adopt-20240206-pdf-3534.pdf>.

Couronné, Julie, et François Sarfati. 2018. « Une jeunesse (in)visible : les « Neets vulnérables » de la Garantie jeunes ». *Travail et emploi*, n° 153 (janvier), 41-66. <https://doi.org/10.4000/travailemloi.7905>.

Ducoulombier, Juliette. 2021. « Former les demandeurs d'emploi à se former ». 256. DARES. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/former-les-demandeurs-demploi-se-former>.

Erhel, Christine, et Jérôme Gautié. 2018. « La Garantie jeunes : éléments d'évaluation et de comparaison internationale ». *Travail et emploi*, n° 153 (janvier), 5-14. <https://doi.org/10.4000/travailemloi.7817>.

Farvaque, Nicolas, et Carole Tuchszirer. 2018. « La Garantie jeunes en pratique dans les missions locales : une expérimentation encadrée ». *Travail et emploi*, n° 153 (janvier), 15-40. <https://doi.org/10.4000/travailemloi.7831>.

Fédération des Acteurs de la Solidarité, FAS, et Agence Nouvelle des Solidarités Actives. 2024. « Bilan intermédiaire du Contrat engagement jeune en rupture ». <https://www.solidarites-actives.com/fr/nos-actualites/publication/bilan-intermediaire-du-contrat-engagement-jeune-en-rupture>.

Filipucci, Francesco. 2023. « Quels effets de la Garantie Jeunes sur l'insertion professionnelle de ses bénéficiaires ? » *DARES Analyses*, n° 3. <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/quels-effets-de-la-garantie-jeunes-sur-linsertion-professionnelle-de-ses-beneficiaires>.

Gaini, Mathilde, Marine Guillermin, Solène Hilary, Emmanuel Valat, et Philippe Zamora. 2020. « Results of a Quantitative Assessment of France's Garantie Jeunes Programme: What Target Groups, What Kinds of Support, and What Beneficiary Trajectories? » *Travail et emploi*, n° Hors-série (mars), 31-52. <https://doi.org/10.4000/travailemloi.10014>.

Bibliographie (2/2)

Gautié J., 2018, Rapport final d'évaluation de la Garantie Jeunes, https://www.citoyens-justice.fr/k-stock/data/storage/stokage-fichiers/bulletin-justice-des-mineurs/1-rapport_final_corps_fev2018.docx.pdf

Guénolé, N., J. -L. Bernaud, P. Desrumaux, et A. Di Fabio. 2015. « Approche individualisée ou standardisée de l'accompagnement des demandeurs d'emploi : une recherche inspirée de la théorie du conseil adaptatif ». *Pratiques Psychologiques* 21 (2): 121-36. <https://doi.org/10.1016/j.prps.2015.03.003>.

Lecerf, Charlotte, Oumaya Hidri Neys, et Hugo Juskowiak. 2024. « L'(in)employabilité des jeunes « invisibles » ». 2024/11. INJEP. <https://injep.fr/publication/linemployabilite-des-jeunes-invisibles/>.

Paul Maella, 2022, La figure du passeur dans les pratiques d'accompagnement, *Politiques sociales*, n°1-2.

Toutin-Trelcat, Marie-Hélène, et Nicolas Farvaque. 2024. « "Prépas apprentissage" : Logiques d'action et effets pour les jeunes | Cereq ». *BREF Céreq*, n° 461 (novembre). <https://www.cereq.fr/prepas-apprentissage-jeune-evaluation>.

Vilboeuf, Laurent, Thomas Wanecq, et Léo Zbrocki-Hallak. 2023. « Evaluation d'étape de l'accompagnement des jeunes dans le cadre du contrat engagement jeunes. » N°2022-071R. IGAS. <https://igas.gouv.fr/sites/igas/files/2024-04/Evaluation%20d%E2%80%99%C3%A9tape%20de%20l%E2%80%99accompagnement%20des%20jeunes%20dans%20le%20cadre%20du%20contrat%20engagement%20jeunes.pdf>.

Wargon, Emmanuelle, et Marc Gurgand. 2013. « Garantie Jeunes - Synthèse des travaux du groupe AD HOC | DGEFP ». https://www.federationsolidarite.org/wp-content/uploads/2020/09/Synth%C3%A8se_des_travaux_Garantie_Jeunes_Version_du_5_juin_2013_final.pdf.

7

Annexes

Paroles d'éducateurs et de jeunes

Référentiel d'évaluation

Grilles d'entretien



Récits de parcours par les jeunes ou par leur éducateur



"C'est un jeune que j'ai rencontré, qui nous a été redirigé par la (...). Du coup, que j'ai pu rencontrer, qui était déjà suivi par un éducateur. Mais du coup, on s'est vu, et au fur et à mesure de se voir, j'ai pu comprendre que c'était un peu compliqué pour lui de s'exprimer et de sentir écouté et entendu par son éducateur. Du coup, nous, on discutait souvent. Il m'appelait à chaque fois qu'il faisait une info collective ou quoi, pour me raconter comment lui s'est senti. Il y avait une relation plutôt fluide. Et du coup, on a pu signer le CEJ. Et il avait un énorme... Comment dire ? Il était frustré parce qu'il a un parcours de vie pas facile. Il vient d'un autre pays, il a traversé la Méditerranée, il a vu des choses vraiment pas très belles. Et il a beaucoup d'expérience, par contre. Enfin, pas en France, mais il a vraiment pas mal d'expérience dans le domaine qu'il voulait exercer. Et là, la seule solution qui s'offrait à lui, c'était de retourner à l'école pour se former et pas directement travailler, alors qu'il a déjà 25 ans, qu'il a pas mal d'expérience. Du coup, ça a créé en lui une frustration.

Et du coup, on s'était vu et on avait travaillé. Dans l'entretien, on s'était dit, écoute, tu vas reprendre l'école, l'école de la deuxième chance. Tu vas voir et tu as des stages à faire. Et du coup, durant ces stages, tu vas voir des organismes de formation. Et si ça se passe bien, tu pourras décrocher un emploi par la suite. C'est peut-être un début. Du coup, on avait réussi à le raisonner, à faire ça. Et là, du coup, il a commencé l'école de la deuxième chance, il y a quoi, il y a un mois, un mois et demi. Il a eu son premier stage. Son stage s'est tellement bien passé. Ils ont vu tout son potentiel. Ils l'ont pris en contrat professionnalisation. C'est vraiment une belle histoire et vraiment un beau parcours.

Et je pense que sans les rendez-vous où on s'était dit vraiment, écoute, peut-être qu'il faut passer par là. On n'a pas trop le choix, même si ça te frustre. Sans ces rendez-vous, peut-être que ça n'aurait pas abouti à ce final-là. J'en suis très fière."

Récits de parcours par les jeunes ou par leur éducateur



"C'est une jeune fille qui était venue avec son ami. Et donc c'est comme ça que je l'ai rencontrée. Donc en fait, c'est une jeune fille qui a quand même un parcours très compliqué. Une enfance très compliquée. Elle a été abandonnée à l'âge de 3 ans. Elle a fait une trentaine de foyers. Donc c'est quand même assez dur. C'est vrai que la première fois que je l'ai rencontrée, déjà, on voit, bon, elle se rongait les ongles, elle fuyait du regard. C'était vraiment très, très... Voilà, on sentait qu'elle était.... J'ai utilisé le passé, puisque maintenant ça va beaucoup mieux.

Il y a eu tout un travail qu'on a fait toutes les deux, vraiment déjà pour la mettre en confiance. Parce qu'en plus, elle avait une très mauvaise image d'elle-même. Parce que c'est aussi l'image qu'on lui a envoyée. T'es nulle, tu sais rien faire. Et d'autres choses dont je ne veux pas forcément parler, parce que c'est quand même assez confidentiel. Et donc, à un moment donné, il y a eu... Il y a eu.. deux, trois semaines où je n'avais plus du tout de nouvelles. Donc... Enfin, si c'était... C'est vrai que ça m'a quand même inquiétée. Mais après, je me suis dit qu'elle avait peut-être aussi besoin de ce temps-là. Donc je l'ai laissée revenir. Et donc c'est quelque chose de possible. Parce que quand elle est revenue, ça veut dire que c'était un besoin qu'elle exprimait : là, je me sens prête à être accompagnée. Dès le départ, je lui ai bien fait comprendre qu'on allait vraiment aller à son rythme. Sauf qu'en fait, elle avait beaucoup de pression par rapport au fait qu'elle avait un contrat jeune majeur. Et la condition sine qua non pour qu'elle puisse être bénéficiaire de logement, c'était qu'elle s'insère dans un emploi. Sauf qu'en fait, ce qu'ils entendent, eux, de s'insérer en termes de temporalité, c'est pas forcément la même temporalité qu'elle a, elle. Sachant qu'elle a eu d'autres problèmes aussi à côté. Bref, on a pu ensuite vraiment reprendre le contact, retravailler ensemble. Pas forcément faire des ateliers en collectif pour elle, parce que le collectif, c'est quand même quelque chose de difficile pour elle. Donc c'était plus vraiment l'individuel, une espèce de... même si je suis pas coach, mais bon, je pense que chacun, avec sa personnalité, avec son espoir, on peut toujours quand même arriver à avoir des outils et à avoir, voilà à créer quelque chose et faire naître quelque chose. Et voilà, on a pu trouver, voir quels étaient les domaines dans lesquels elle aimerait bien travailler, elle aimerait être formée. On a pu signer le CEJ avec la mission locale, ça se passe très bien. Il y a vraiment une bonne relation entre la mission locale et la jeune. Et donc, ils ont trouvé un centre de formation qui est vraiment bien, qui est un centre de formation qui correspond à ce type de public qui a besoin d'être encadré, mais tout en ayant une certaine souplesse et en étant aussi directement dans le milieu pratique, parce que c'est des jeunes qui ne peuvent vraiment pas être sur les bords de l'école, ça, c'est pas possible, et avoir appris un emploi et une rémunération. Je l'ai accompagnée à l'info coll avec une autre jeune. Et le beau côté de l'histoire, c'est qu'en plus, ces deux jeunes se connaissaient pas, aujourd'hui elles sont inséparables, donc il y en a une qui coache l'autre, en l'occurrence, donc c'est bien, parce qu'elle avait besoin aussi d'être entourée. Et donc finalement, ça ne s'était pas fait dans nos programmes, mais tant mieux que ça s'était fait comme ça. Donc elle appréhendait vraiment, parce qu'il y avait un entretien quand même à passer, un dossier à préparer avant d'intégrer la formation, et tout de suite, c'est bon, ça l'a mis en panique et tout. Donc je lui ai dit, écoute, on va travailler ça ensemble, t'inquiète pas. Donc un truc tout bête, c'est juste aussi même sourire. Juste sourire, parce que le fait, ce que je lui ai expliqué, c'est que le fait que tu sois, que tu stresses, peu importe ton parcours professionnel, juste déjà te sourire, t'ouvrir un peu, déjà ça va rassurer la personne qui est en face de toi. Et donc du coup, elle s'est mise à rire, et je lui ai dit, je crois que c'est bien, t'as des jolis dents et tout ça. Elle m'a dit, j'ai peur, si jamais ils ne me prennent pas, je lui ai dit, c'est pas grave, s'ils ne te prennent pas, au moins toi, tu auras fait ce que tu peux, tu m'as expliqué pourquoi tu veux faire cette formation, et si ça ne le fait pas, c'est pas grave, en général, on ne trouve pas autre chose. Finalement, l'entretien s'est bien passé, et elle a été prise, et donc là, voilà, ça a commencé. Et vraiment, l'équipe est super, l'équipe pédagogique est vraiment très bien. Et là, on en a discuté hier, ils sont déjà pris en charge par rapport pour essayer de trouver des solutions par rapport au logement, par rapport aussi au permis, enfin voilà, il y a plein de choses qui sont en train de s'enclencher. En parallèle aussi, elle est passée devant l'inspectrice, en fait, de l'ASE, qui l'avait convoquée, donc j'ai fait tout un courrier en expliquant tout ce qu'on faisait, tout ça et tout, et du coup, grâce au courrier que j'ai fait, ça a permis de dire, OK, elle est dans une bonne dynamique, donc on prolonge son contrat d'engagement jeune et tout ça, donc il y a plein de choses qui sont débloquées. Et là, voilà, elle a une formation, et sûrement un boulot à la clé, c'est surtout le fait, déjà même, elle, physiquement, même au niveau... Elle parle beaucoup plus, elle sourit, et là, on voit que, voilà, ... Ça va beaucoup mieux. Et rien que ça, pour moi, c'est déjà une grande victoire."



« C'est l'histoire d'un jeune qui est arrivé sans emploi, qui allait se retrouver à la rue (car logé chez un copain avec lequel la cohabitation se passait mal), avec des relations distantes avec sa famille qui ne vit pas sur ici, sans diplôme, sans projet...le travail de remobilisation a permis dans un premier temps la signature du CEJ, de trouver une chambre chez l'habitant, et de signer un CDD dans une enseigne de fast-food. Maintenant, il loue son propre appartement (un T2), il est passé en CDI. Il a renoué des liens avec sa famille.

Ce jeune est arrivé chez nous, mutique. Il vivait chez ses arrière-grands-parents et ne sortait pas de sa chambre. Il était accompagné par sa grand-mère qui ne savait plus quoi faire. Déscolarisé depuis la 5^{ème}, il ne faisait rien, ne sortait pas, ne communiquait plus. Il dormait et jouait aux jeux en ligne. Tout le travail d'accompagnement a permis sa remobilisation, puis la signature d'un CEJ. Grâce à un stage chez un paysagiste, il a pu signer un contrat d'apprentissage et prépare un CAP en alternance dans ce domaine. Aujourd'hui, il a réussi sa première année et passe son CAP en juin 2025. A l'issue, son patron désire l'embaucher. Il communique avec toute sa famille et participe à la vie familiale. Il s'est fait des amis ici, qu'il fréquente toujours aujourd'hui, et avec lesquels il fait du sport et sort toutes les semaines.

C'est un jeune qui est arrivé mutique et malade. Son diagnostic médical avait été posé avec une RQTH. Il était isolé chez lui et n'avait pas d'ami et aucune envie de participer à la moindre activité tant à l'extérieur qu'avec nous. C'était un « zombie ». Là aussi le travail réalisé a permis de le faire sortir de son mutisme, de reprendre confiance. Il a pu signer un CEJ, réussir son permis, se remettre au sport. Il a fait des stages et s'est positionné sur un CAP en électricité. Aujourd'hui, il a retrouvé l'estime de soi dans tous les domaines. Il a dépassé sa peur de la conduite et sert de chauffeur pour tous ses amis de la structure. Il a intégré le GRETA en octobre 2024 : CAP « Electricité », en alternance chez le dernier employeur qui l'a reçu pour un stage au mois de septembre 2024. Il continue à venir ici régulièrement.

Ce jeune vient d'arriver dans l'accompagnement. Pour l'éducateur, c'est une vraie problématique, parce qu'on est de plus en plus confrontés à ce problème, un jeune qui était dans les réseaux de vente de drogue, et qui a gagné pas mal sa vie, plus que vous, également, et qui aujourd'hui, veut en sortir, donc demande à être accompagné, un jeune qui a un bac, donc avec un vrai potentiel, qui a un véritable intérêt, mais qui est toujours suivi par les gens de l'ancien réseau, parce qu'il a une dette, et qui règle sa dette pour ensuite le massacrer, c'est comme ça qu'il le dit. Donc c'est un jeune qui est balancé entre cette envie d'entrer en formation et cette crainte de devoir quitter la ville parce qu'une situation liée à son passé est toujours présente. Et donc, nous, on essaye, là encore, dans l'identification des freins, de trouver des solutions pour le protéger, pour pouvoir en faire cette formation ».

Récits de parcours par les jeunes ou par leur éducateur



"C'est vrai que jusqu'à maintenant, je vois que j'ai fait des progrès, même sur mes projets. Et sur moi-même, je vois que j'ai fait des progrès aussi sur moi-même. C'est vrai que, au fil des années, je vois que je fais beaucoup de choses là, et j'évolue en fait. Je suis content de moi, je suis content des projets que je fais"
(Jeune rencontré en entretien collectif)

"Moi, j'ai arrêté en 3ème, après j'ai fait mon chemin un peu tout seul. J'ai testé plein de trucs, on m'a proposé de suivre des cours, mais plus avec moins de monde. Ça n'a pas marché, je ne raccrochais pas. Et puis, petit à petit, j'ai préféré prendre mes distances avec l'école et faire mon chemin tout seul, d'apprendre tout seul à faire mes projets. J'avais essayé Pôle emploi, ça n'a pas donné grand-chose. Quand j'ai parlé de mon projet à (...), elle s'est foutue de moi devant moi. J'ai dit « Ok, je réussirai sans vous », j'ai fermé la porte un peu en mode « je me casse de Pôle emploi ». Je n'ai plus jamais remis les pieds à Pôle emploi pendant bien un an. Et puis après, j'ai rencontré (...). Qui a écouté. Du coup, ça a commencé ainsi. J'avais déjà mon projet qui a été commencé, ça faisait déjà un moment je crois. Mais c'est vrai que j'avais quand même bossé pendant un moment presque tout seul pendant bien 6 mois. Donc c'est vrai que ça faisait du bien d'avoir aussi quelqu'un derrière, même si ce n'était pas forcément tout le temps le jeu vidéo, le projet, que même administrativement, ça faisait du bien d'avoir quelqu'un aussi qui aidait administrativement." (Jeune rencontré en entretien collectif)

Référentiel de l'évaluation

Sous-questions évaluatives	Indicateurs	Données/source
Pertinence		
<p>Dans quelle mesure les jeunes ciblés par les projets correspondent-ils à la définition et aux caractéristiques des jeunes en rupture définis dans l'appel à projets ? des difficultés ont -elles été rencontrées pour le ciblage des jeunes ?</p>	<p>Nombre de jeunes en rupture identifiés Caractéristiques socio-démographiques des jeunes repérés / signataires CEJ Correspondance entre les critères de l'AAP et les jeunes repérés/accompagnés Facteurs cités comme ayant freiné le ciblage</p>	<p>Données POP Bilans intermédiaires Entretiens DREETS, DDETS et porteurs de projet CR Copil projet</p>
<p>Les activités proposées sont-elles adaptées aux besoins identifiés des jeunes en termes d'accès aux droits, au logement, à la santé, à la mobilité et d'accès à l'emploi</p>	<p>Recours aux services logement, santé, mobilité Les différentes problématiques sont bien prises en compte par les activités / appui / accompagnement proposés par le consortium et/ou par les acteurs compétents Ajustement des activités pour répondre aux besoins, parfois nouveaux ou évolutif Satisfaction des bénéficiaires par rapport aux activités proposées (tous volets)</p>	<p>Bilans intermédiaires / finaux Entretiens DREETS, DDETS et porteurs de projet CR Copil projet Entretiens jeunes Enquête partenaire</p>
<p>Dans quelle mesure le projet répond-il aux problématiques spécifiques liées à l'exclusion sociale des jeunes (isolement, défiance vis-à-vis des institutions, précarité...)</p>	<p>Types d'activités mises en place pour répondre aux problématiques spécifiques d'exclusion sociale Participation des jeunes aux activités mises en place pour répondre à ces problématiques spécifiques et raisons éventuelles de non participation Evolution de la confiance des jeunes envers les institutions Transformation des parcours de vie (les jeunes sortent de l'isolement)</p>	<p>Bilans intermédiaires / finaux Entretiens porteurs de projet Entretiens jeunes Enquête partenaire</p>

<p>Dans quelle mesure les objectifs prévisionnels ont-ils été atteints ? Etaient-ils clairement clairs et réalistes ?</p>	<p>Les objectifs ont été définis et partagés, ils sont argumentés Les indicateurs d'atteinte des objectifs demandés dans l'AAP sont remplis et sont atteints Le pilotage mis en place a permis de s'assurer des avancées du projet et de faire des ajustements si besoin Evolution des cibles à atteindre en cours de mise en œuvre Qualité des indicateurs d'atteinte des objectifs (les indicateurs mesurent correctement les réalisations du projet)</p>	<p>AAP Fiches projets Conventions Entretiens DREETS, DDETS, Porteurs de projet Bilans intermédiaire et final Données POP CR des Copil Enquête partenaire</p>
<p>Comment le repérage (Aller Vers) est-il mis en œuvre pour aller à la rencontre des jeunes en rupture et quels résultats ont été obtenus en termes de contact et d'engagement dans les parcours d'accompagnement ? quels sont les freins qui restent à lever ?</p>	<p>Une stratégie de repérage a été définie par chaque porteur de projet. Elle prend appui sur l'expertise et l'expérience du consortium, prévoit différentes modalités et a été ajustée si besoin Une stratégie globale de sourcing a été pensée et mise en œuvre (travail partenarial local, ...). Le sourcing a été réalisé en partenariat avec la mission locale et/ou les membres du consortium et les autres acteurs Nombre de jeunes repérés/ contactés / mobilisés Nombre de jeunes en rupture ayant signé un CEJ</p>	<p>Fiches projets Conventions Entretiens DDETS, porteurs de projet, Mission locale Bilans intermédiaires et finaux CR Copil Entretien mission locale Enquête partenaire</p>
<p>Le projet adapte-t-il les méthodes de mobilisation et d'accompagnement en fonction des profils spécifiques des jeunes afin de leur permettre d'aller vers une situation durable (formations, accompagnement santé, logement, ressources...)</p>	<p>Les besoins des jeunes sont pris en compte pour adapter les parcours d'accompagnement vers le CEJ et dans le CEJ Les méthodes de mobilisation et d'accompagnement sont co-construites et suivies avec la mission locale Les membres du consortium sont associés à la conception des activités de mobilisation Les jeunes qui n'ont pas souhaité s'engager se sont vu proposer d'autres solutions Nombre et types d'activités de mobilisation mises en œuvre</p>	<p>Entretiens porteurs de projet Entretiens mission locale Bilans intermédiaires et finaux CR Copil Enquête partenaire</p>
<p>Comment le porteur de projet mesure-t-il l'impact de son intervention sur le parcours d'insertion des jeunes ?</p>	<p>Un système de suivi des parcours a été mis en place et permet de rendre compte des actions mises en place, de leur enchaînement et de leur durée Nombre de jeunes ayant une solution de logement Amélioration de l'état de santé permettant d'entrer en accompagnement</p>	<p>Entretien DDETS Entretien porteur de projet Enquête partenaires Bilans intermédiaires et finaux Données POP</p>
<p>Comment le projet s'est-il adapté aux difficultés rencontrées et comment a-t-il pris en compte la satisfaction des jeunes et des acteurs associés dans un processus d'amélioration continue ?</p>	<p>Un processus d'amélioration continue a été pensé et effectivement mis en place Les difficultés rencontrées ont été partagées dans les instances de pilotage et des solutions ont été recherchées Modifications apportées au projet en cours de mise en œuvre Raisons des modifications apportées</p>	<p>Entretien porteur de projet Enquête partenaire Bilans intermédiaires et finaux</p>

Cohérence		
Comment s'est traduite le partenariat avec les missions locales ?	<p>Le rôle et la contribution de chacun ont été bien définis et le partenariat mis en place est effectif.</p> <p>Les instances mises en place et leur fréquence ont répondu aux besoins d'articulation et de coordination</p> <p>Le partenariat permet une mobilisation et un accompagnement enrichis</p> <p>Les actions développées permettent des parcours plus fluides, sans rupture</p>	<p>Entretien porteur de projet</p> <p>Entretien DDETS</p> <p>Entretien mission locale</p> <p>Bilans intermédiaires et finaux</p>
Le projet s'inscrit-il en complémentarité avec des actions existantes dans le territoire (mises en place par les missions locales ou des acteurs associatifs) ?	<p>Une analyse territoriale a été conduite avant le démarrage du projet pour identifier les synergies et chevauchements</p> <p>Le projet s'est adapté en proposant des actions nouvelles ou enrichies par rapport à ce qui existe dans le territoire</p> <p>Les instances de pilotage ont permis de s'assurer de la complémentarité des actions et de veiller à une bonne régulation des relations entre les acteurs</p>	<p>Entretien porteur de projet</p> <p>Entretien DDETS</p> <p>Entretien mission locale</p> <p>Bilans intermédiaires et finaux</p> <p>Enquête partenaires</p>
Le projet vient-il répondre à des besoins dans le territoire qui ne sont pas couverts par d'autres acteurs ?	<p>Les jeunes bénéficiaires n'ont pas accès à d'autres services que ceux du volet jeunes en rupture du CEJ</p> <p>Les acteurs du territoire ont été répertoriés ainsi que les services proposés</p>	<p>Entretien porteur de projet</p> <p>Entretien DDETS</p> <p>Entretien mission locale</p> <p>Bilans intermédiaires et finaux</p> <p>Enquête partenaires</p>
Les partenariats du porteur de projet sont-ils bien définis et coordonnés pour assurer une prise en charge globale du jeune ?	<p>Un consortium réunissant les partenaires idoines a été constitué</p> <p>Le consortium est coordonné et les membres sont associés à la conduite du projet</p> <p>Les rôles et responsabilités sont définis entre les différents partenaires (dans et hors consortium)</p> <p>Les partenaires sélectionnés permettent de répondre à une prise en charge globale du jeune</p>	<p>Entretien porteur de projet</p> <p>Entretien DREETS</p> <p>Entretien DDETS</p> <p>Bilans intermédiaires et finaux</p> <p>Enquête partenaires</p> <p>CR Copil</p>

Efficience		
Le projet utilise-t-il de manière optimale les ressources financières et humaines disponibles pour atteindre les résultats escomptés ?	<p>Les équipes sont bien dimensionnées pour réaliser le projet</p> <p>Les ressources financières permettent d'atteindre les objectifs fixés et de couvrir les différents besoins</p> <p>Toutes les activités prévues ont été financées par le projet</p>	<p>Convention</p> <p>Bilans intermédiaires et finaux</p> <p>Entretien DREETS</p> <p>Entretien DDETS</p> <p>Entretien porteur de projet</p>
Les ressources sont-elles allouées de manière efficace entre les différents volets et les divers partenaires impliqués dans le projet, et eu égard aux besoins des jeunes ?	<p>Les allocations budgétaires sont en cohérence avec les objectifs du projet</p>	<p>Convention</p> <p>Bilans intermédiaires et finaux</p> <p>Entretien DREETS</p> <p>Entretien DDETS</p> <p>Entretien porteur de projet</p>
Soutenabilité		
Le modèle d'accompagnement proposé est-il reproductible, notamment en lien avec les ressources locales et les partenariats ?	<p>Le modèle d'accompagnement est documenté et permet une capitalisation des bonnes pratiques</p> <p>Une réflexion est entamée pour identifier les conditions de la reproductibilité</p>	<p>Entretien DREETS</p> <p>Entretien DDETS</p> <p>Entretien porteur de projet</p> <p>Entretien mission locale</p> <p>Enquête partenaire</p>
Sous quelles conditions l'expérimentation peut-elle être étendue à d'autres territoires d'une part, et comment peut-elle être intégrée aux politiques publiques existantes ?	<p>Les partenaires de nouveaux territoires sont consultés sur leur potentiel engagement</p> <p>Une réflexion est conduite au niveau régional pour développer un modèle qui serait intégré à la politique de l'emploi pour les jeunes</p>	<p>Entretien DREETS</p> <p>Entretien DDETS</p> <p>Entretien porteur de projet</p> <p>Entretien mission locale</p> <p>Enquête partenaire</p>
Comment le projet intègre-t-il les partenaires locaux (mission locale, bailleurs sociaux, acteurs santé...) pour initier une poursuite des actions dans le temps ?	<p>Nombre et qualité des partenaires</p> <p>Participation des partenaires du consortium aux comités de pilotage</p> <p>Participation des partenaires hors consortium à des réunions de suivi</p> <p>Documentation d'actions à réaliser après l'arrêt du financement par l'AAP et recherche de nouveaux financements</p>	<p>Entretien DREETS</p> <p>Entretien DDETS</p> <p>Entretien porteur de projet</p> <p>Entretien mission locale</p> <p>Enquête partenaire</p>

Impact

<p>Comment le projet contribue-t-il à des changements durables dans la vie des jeunes identifiés en rupture ?</p>	<p>Les indicateurs définis dans l'AAP permettent de mesurer les changements durables Les porteurs de projet voient des changements pour les bénéficiaires en dehors des indicateurs définis dans l'AAP L'accompagnement se poursuit avec la mission locale Les acteurs se mobilisent pour proposer de nouvelles réponses aux jeunes qui n'ont pas adhéré au projet.</p>	<p>Entretien DDETS Entretien porteur de projet Entretien mission locale Enquête partenaire Entretien jeunes</p>
<p>Quels sont les résultats attendus pour les jeunes à court, moyen et plus long terme, et comment peuvent-ils être mesurés ?</p>	<p>Un système de suivi des parcours des jeunes a été pensé et mis en place Un groupe de travail oeuvre à la préfiguration d'une méthode de suivi des impacts à moyen, court et plus long terme</p>	<p>Entretien DREETS Entretien DDETS Entretien porteur de projet Entretien mission locale</p>

Présentation de l'AAP

Rôle de la DREETS

Contexte & temporalités (temps de maturation / lancement / échéances du projet)

Qui écrit AAP ? le cadre CEJ-JR national et adaptation PACA ?

Diagnostic du territoire PACA sur les jeunes en rupture ?

La clause des 5 mois sans lien ML : votre positionnement PACA ?

Les projets retenus et non retenus ?

Les choix faits

Les débats qui ont eu lieu, critères / discussions avec DDETS ?

Partenariats / consortiums proposés innovants ou préexistants

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs ? partenariats / méthodo / effets sur JR

Le démarrage

L'information et la compréhension des porteurs au départ ?

Définition public cible / les 5 mois sans SPE ?

Les difficultés rencontrées / Les bonnes surprises

Modalités organisationnelles : DREETS/ DDETS. Comité de pilotage ? Composition ? Compte rendu disponibles le cas échéant ?

Coordination des acteurs / avec qui (partenaires historiques / nouveaux ?)

La présence de l'ARS dans l'expérimentation, seule région, pour quelles raisons ? quel historique ?

Partenariats, gouvernance

Difficulté attendue sur le repérage du public cible ? Autres expérimentations ou dispositifs ayant déjà existé en PACA et enseignements ? (qu'est-ce qui est spécifiquement attendu // existant ?)

Pilotage, suivi et accompagnement

Modalités de suivi au niveau de la DREETS, données de pilotage

Les volets les plus faciles à mettre en œuvre (emploi/logement/santé/mobilité) ?

Volet logement en PACA avec des orientations plus restrictives qu'au national sur le volet logement ? pour quelles raisons ? quel historique ?

La concurrence avec d'autres dispositifs ?

Les liens / partenariats entre ML et les porteurs ? entre les porteurs avec les consortiums ?

Les difficultés rencontrées / les bonnes surprises ?

Des effets d'opportunités (ex : être financés sur ce qu'on fait déjà ?)

L'évaluation chemin faisant ? à mi-parcours ? les bilans intermédiaires ?

A ce stade, qu'avez-vous retenu de ces expérimentations ?

Si vous relanciez AAP aujourd'hui, changeriez-vous certains critères ? points ?

Temporalité du projet adéquate ? différentes phases ? (5 mois pour jeunes inconnus ML) ?

Mutualisation entre expérimentations PACA / avec expérimentations nationales ?

L'atteinte des objectifs sur :

le nombre de CEJ-JR signés et nb CEJ signés ?

les innovations méthodologiques (aller vers / accompagnement / levée des freins, etc.)

les partenariats

les effets sur la remobilisation des JR (à défaut des parcours puisque trop tôt) ?

Des points aveugles ? des impensés ? A quoi vous attendez-vous comme résultats ?

Logiques transversales, évolution pratiques de travail, évolution relations avec les acteurs

Évolution partenariale avec les ML, place des ML

Indicateurs de performance sont-ils pertinents ?

Contacts et évaluation

Les expérimentations les plus innovantes de votre point de vue ?

Les acteurs à interroger ?

DDETS

Présentation de l'AAP

Présentation interlocuteur / service / mission à la DDETS

Contexte & temporalités (temps de maturation / lancement / échéances du projet)

Autres dispositifs suivis sur le même temps ? (*projet insertion prof des réfugiés ? 100 % inclusion, etc.*)

Diagnostic du territoire PACA sur les jeunes en rupture ?

Comparaison AAP national / PACA ?

Le démarrage

Information et compréhension des porteurs au départ ? *Déf public cible / les 5 mois ?*

Partenariats et consortiums : nouveaux / anciens ?

Difficulté attendue sur le repérage du public cible ?

Autres expérimentations ou dispositifs ayant déjà existé en PACA et enseignements ?
(qu'est-ce qui est spécifiquement attendu // existant ?)

Pilotage, suivi et accompagnement

Modalités organisationnelles : DREETS/ DDETS/ARS, remontée d'informations, suivi, comité de pilotage ? recomposition ? Compte rendus disponibles le cas échéant ? ARS / DTARS (Directions territoriales ARS ?

Modalités de suivi au niveau de la DDEETS, données de pilotage. La concurrence avec d'autres dispositifs ?

Les critères d'éligibilité étaient-ils adaptés selon vous ? Problèmes particuliers ou pas ?

Les volets les plus faciles à mettre en œuvre (emploi/logement/santé/mobilité) ?

Est-ce qu'il y avait des couplages de volets plus simples que d'autres (logement-santé / santé-emploi / emploi-logement) ?

Volet logement en PACA avec des orientations plus restrictives qu'au national sur le volet logement ? pour quelles raisons ? quel historique ?

Volet santé, présence de l'ARS dans l'expérimentation, seule région, pour quelles raisons ? historique ? Santé volet nouveau ? Comment ça s'est passé sur ce volet ?

Est-ce qu'il y a eu des recadrages / réorientations de projets ? Lesquels ? Pourquoi ?

Les liens / partenariats entre ML et les porteurs ? entre les porteurs avec les consortiums ?

Les difficultés rencontrées / les bonnes surprises ?

Des effets d'opportunités (ex : être financés sur ce qu'on fait déjà ?)

Quid des financements ? Étaient-ils suffisants ? Adaptés ? Et de la répartition des budgets entre les différents volets ?

L'évaluation chemin faisant ? à mi-parcours ? les bilans intermédiaires ?

A ce stade, qu'avez-vous retenu de ces expérimentations ?

Par rapport aux "CEJ Classique", est-ce que cela a été plus difficile ? Sur quels points en particulier ?

Qu'est-ce qu'il faudrait changer si c'était à refaire ? Quels critères ?

Points en particulier ?

Temporalité du projet adéquate ? différentes phases ? (*12 mois pour jeunes inconnus ML*) ?

Mutualisation entre expérimentations PACA / avec expérimentations nationales ?

L'atteinte des objectifs sur : (quels sont les critères de réussite ?)

le nombre de CEJ signés aujourd'hui ?

les innovations méthodologiques (aller vers / accompagnement / levée des freins, etc.)

les partenariats (pré-existants / nouveaux ?)

La connaissance du territoire / des publics cibles ?

les effets sur la remobilisation des JR (à défaut des parcours puisque trop tôt) ?

Des points aveugles ? des impensés ? A quoi vous attendez-vous comme résultats ?

Evolution partenariales avec les ML, place des ML (par rapport PIC invisible par ex ?)

Indicateurs de performance sont-ils pertinents ?

Contacts et évaluation

Les expérimentations les plus innovantes de votre point de vue ?

Les acteurs à interroger ?

Les bilans manquants ? Les docs à nous partager ?



Présentation de la structure

Présentation des interviewés et de leurs fonctions, et ancienneté dans la structure

Présentation de la structure, rapide historique sur missions et équipes présentes

Financièrement, comment est subventionnée la structure ?

Les projets sur lesquels vous êtes fortement mobilisés aujourd'hui // CEJ JR

- ✓ Autres financements sur quels types de projets ?
- ✓ Déjà financé sur autres expérimentations ?
- ✓ Habitude du travail sur ce public ?

Le projets CEJ-JR et la réponse à l'AAP

Temps de réponse pour répondre à l'AAP et compréhension du cahier des charge? Le projet répondait-il aux besoins des jeunes en rupture de votre territoire ?

Présentation du projet CEJ

- ✓ Temporalité (date connaissance AAP / date réponse, temps dédié)
- ✓ Durée prévue : démarrage / fin
- ✓ Type de publics en particulier ? Critères ?
- ✓ Territoire géographique ?
- ✓ Accompagnement, actions prévues
- ✓ Objectifs attendus

Quels effectifs humains / matériels mobilisés sur le projet ? Avez-vous du recruter ? équipe en interne déjà compétente ? Formations ?

Quels partenaires ? Consortium ?

- ✓ ML ? Comment ça s'est passé ? (prise de contact en amont de la réponse ?, mode de partenariat, régularité du suivi...)
- ✓ Partenaires ? Qui ? Pourquoi ? Comment êtes-vous allés les chercher ? Nouveaux ou anciens partenaires ? Quelles difficultés ?

Quel budget alloué pour l'expérimentation ? Était-il suffisant ?

Quelles instances de gouvernance ? Avec qui ? Régularité ? Pour traiter quoi ?

Le démarrage

Quels étaient les critères d'éligibilité au dispositif ?

Quelles difficultés dans le repérage et la mobilisation des jeunes avez-vous rencontrées ?

Aviez-vous travaillé auparavant :

- ✓ avec les ML ? Sur quoi ? Depuis quand ? Comment s'est passé le montage du projet avec la ML ? Répartition des rôles ?
- ✓ Avec votre / vos partenaire(s) ? Sur quoi ? Depuis quand ? Le démarrage ? Répartition des rôles ?

Comment s'est passé le démarrage ? Qu'est-ce qui a fait débat avec la ML / les partenaires ?

La mise en œuvre

Comment êtes-vous allés vers les jeunes en rupture ? Quelle méthode ?

Comment s'est traduit le partenariat avec la ML ? Quel type d'accompagnement aviez-vous proposé ? quel accompagnement de la part de la ML ?

Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées dans la mise en œuvre ? Qu'avez-vous tenté pour résoudre les difficultés rencontrées ? Avec qui avez-vous pu en parler ? Quelles ressources aviez-vous pour y faire face ?

Quelles sont par ailleurs les bonnes surprises ou les apprentissages que vous avez observé ?

Quels sont les volets les plus faciles à mettre en œuvre (emploi/logement/santé/mobilité) ?

Vous êtes-vous trouvé en concurrence avec d'autres dispositifs ?

Auto-évaluation

Combien de jeunes avez-vous repéré ? Accompagné ? Jusqu'à signature CEJ ?

Avez-vous réussi à atteindre les objectifs que vous vous étiez fixés ? Les objectifs étaient-ils clairs et réalistes pour tout le monde ? Aviez-vous les moyens financiers et humains suffisants pour mettre en oeuvre votre projet ?

Comment évaluez-vous les effets de cette expérimentation à ce stade ? Par quels indicateurs qualitatifs ou quantitatifs ?

Temporalité du projet adéquate ? différentes phases ? (12 mois pour jeunes inconnus ML) ?

L'atteinte des objectifs sur le nombre de CEJ-JR signés / les méthodologies utilisées et les innovations méthodologiques (aller vers / accompagnement / levée des freins, etc.) /

les partenariats / innovations partenariales ? (est-ce que ce projet répond à des besoins non couverts par d'autres acteurs sur le territoire ? Ou complémentaires ?) / les effets sur la remobilisation des JR (à défaut des parcours puisque trop tôt) ?

Des points aveugles ? des impensés ? A quoi vous attendez-vous comme résultats ?

A ce stade, qu'avez-vous retenu de cette expérimentation ?

Avez-vous pu échanger avec d'autres porteurs de projet CEJ JR ? En PACA ? Au national ?

Cette expérimentation pourrait-elle être reproductible ? Étendue à d'autres territoires ?

Ce projet contribue-t-il à changer durablement la vie des jeunes ciblés par ce dispositif selon vous ? Quels sont les résultats attendus à court/moyen/long terme pour les jeunes repérés et accompagnés ?

Indicateurs

Quels étaient les Indicateurs que vous deviez faire remonter à la DDETS / DREETS ? Étaient-ils pertinents selon vous ? Manquait-il d'autres indicateurs ? Y-a-t-il des points que vous vous attendiez à évoquer avec moi, dont nous n'aurions pas parlé ?

Présentation de la structure

Présentation des interviewés et de leurs fonctions dans la structure

Ancienneté dans la structure, formation, parcours

Les projets sur lesquels vous êtes fortement mobilisés aujourd'hui // CEJ JR

Le projets CEJ-JR

Pouvez-vous me présenter cette expérimentation CEJ JR ?

- ✓ Temporalité, durée prévue : démarrage / fin
- ✓ Type de publics en particulier ? Critères ?
- ✓ Territoire géographique ?
- ✓ Accompagnement, actions prévues
- ✓ Objectifs recherchés

Quels effectifs humains / matériels mobilisés sur le projet ?

- ✓ Avez-vous été recruté pour ce projet ? équipe interne ?

Avec qui aviez-vous prévu de travailler sur le terrain ? Quels partenaires ? Consortium ?

- ✓ ML ? Comment les rôles étaient distribués ?
- ✓ Partenaires ? Qui ? Pourquoi ? Comment ?

Le démarrage

Pouvez-vous nous raconter comment s'est passé le démarrage du projet ?

Quelles difficultés avez-vous rencontré dans le repérage et la mobilisation des jeunes ?

Avez-vous déjà travaillé auprès de ces publics ? Que faisiez-vous précisément / différemment ?

Avez-vous travaillé auparavant avec les ML ? Le ou les partenaires ? Sur quoi ? Depuis quand ?

Qu'est-ce qui a pu par exemple faire débat entre vous / avec la ML / les partenaires ?

Quels étaient les critères d'éligibilité au dispositif ? Était-ce pertinent ? Juste ?

La mise en œuvre

Comment êtes-vous allés vers les jeunes en rupture ? Quelle méthode ?

Comment s'est traduit le partenariat avec la ML ? Quel type d'accompagnement aviez-vous proposé ?

(Quel rôle / accompagnement de la part de la ML par rapport à vous ?)

Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées dans la mise en œuvre ?

Qu'avez-vous tenté pour résoudre les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ? Avec qui avez-vous pu en parler ? Quelles ressources aviez-vous pour y faire face ?

Quelles sont par ailleurs les bonnes surprises ou les apprentissages que vous avez observé ?

Quels sont les volets les plus faciles à mettre en œuvre (emploi/logement/santé/mobilité) ?

Vous êtes-vous trouvé en concurrence avec d'autres dispositifs ? d'autres acteurs sur le terrain ?

Auto-évaluation

Combien de jeunes avez-vous repéré ? Accompagné ? Jusqu'à signature CEJ ?

Avez-vous réussi à atteindre les objectifs que vous vous étiez fixés ?

- ✓ Les objectifs étaient-ils clairs et réalistes pour tout le monde ?
- ✓ Avez-vous les moyens financiers et humains suffisants pour mettre en œuvre votre projet ?

Comment évaluez-vous les effets de cette expérimentation à ce stade ? Par quels indicateurs qualitatifs ou quantitatifs ?

Pouvez-vous me raconter le parcours d'un-e jeune en particulier qui serait un bon exemple d'un accompagnement et d'une remobilisation réussie ?

Avez-vous le sentiment d'avoir pu faire un travail de qualité avec cette expérimentation ?

Temporalité du projet adéquate ? différentes phases ? (*12 mois pour jeunes inconnus ML, est-ce suffisant ?*) ?

L'atteinte des objectifs sur :

le nombre de CEJ-JR signés

les méthodologies utilisées et les innovations méthodologiques (aller vers / accompagnement / levée des freins, etc.)

les partenariats / innovations partenariales ? (est-ce que ce projet répond à des besoins non couverts par d'autres acteurs sur le territoire ? Ou complémentaires ?)

les effets sur la remobilisation des JR (à défaut des parcours puisque trop tôt) ?

Des points aveugles ? des impensés ? A quoi vous attendez-vous comme résultats ?

Ce projet contribue-t-il à changer durablement la vie des jeunes ciblés par ce dispositif selon vous ?

Quels sont les résultats attendus à court/moyen/long terme pour les jeunes repérés et accompagnés ?

A ce stade, qu'avez-vous retenu de cette expérimentation ?

Cette expérimentation pourrait-elle être reproductible ? Étendue à d'autres territoires ?

Y-a-t-il des points que vous vous attendiez à évoquer avec moi, dont nous n'aurions pas parlé ?

Présentation interviewé-es et de la mission locale

Pouvez-vous vous présenter ? Périmètre de votre secteur d'activité ? Vos missions ?
Présentation de votre ML, votre territoire (spécificités/atouts/difficultés) ?
Evolution des profils / besoins / difficultés des jeunes depuis une dizaine d'années ?
Nombre de jeunes reçus (évolution) / quelle équipe (combien) sur les différentes antennes ?
Combien de projets CEJ JR sur votre territoire ? Vague 1 et vague 2 éventuellement ?

L'appel à projets du CEJ-JR

Quelle analyse avez-vous faite du nouveau dispositif mis en place via l'appel à projets
Dans quelle mesure cette nouvelle action vient en complémentarité avec votre offre de service ?
Quelle est votre analyse de la place donnée aux ML dans l'appel à projets ?
En quoi est-ce différent comme AAP des autres dispositifs existants ? Pertinent ?

Gestion du partenariat avec les opérateurs pour le montage de la candidature

Connaissiez-vous et aviez-vous déjà travaillé avec le porteur ? avec les partenaires du consortium ?
Comment avez-vous étudié les projets présentés avant de vous positionner ?
Vous êtes vous investi pour coconstruire certains des projets envisagés ?

Gestion du partenariat avec le / les porteurs

Une fois les projets sélectionnés comment la collaboration s'est-elle mise en place ?
Quels ont été vos points de vigilance sur la mise en place du partenariat ?
Comment la mission locale et ses professionnels se sont-ils organisés au titre des différentes étapes du projet (du repérage à la signature du CEJ rupture) et des différents volets (mobilité, logement, santé, emploi) ?
Au bout de combien de temps jugez-vous que le projet a été véritablement opérationnel ?
Des actions spécifiques ont-elles été réalisées pour organiser le partenariat ? le co-accompagnement ?
Des difficultés particulières ont-elles été rencontrées ? si oui comment ont-elles été résolues ?

Accompagnement et contractualisation

Quel accompagnement avez-vous mis en place pour les jeunes en CEJ rupture ?
Quels sont les volets les plus compliqués à mettre en oeuvre ? Quelle différence par rapport à un accompagnement CEJ « classique » ?
Un co-accompagnement a-t-il été réalisé ? comment ?
Qu'avez-vous fait chacun ? Porteur / ML en matière d'accompagnement ? Était-ce un co-accompagnement de votre point de vue ?
Quels impacts sur les pratiques de la ML ? Aviez-vous les ressources humaines suffisantes ? Des moyens financiers suffisants ?
Pouvez-vous me donner un exemple, en quelques mots, d'un CEJ JR réussi ? D'un cas emblématique à vos yeux ? Et avez-vous des exemples de situations précises où les jeunes ne peuvent pas être accompagnés dans le cadre d'un CEJ ?
Quels ont été les suites de la signature de contrat CEJ ?

Analyse des réalisations et résultats

Quel regard portez-vous sur les accompagnements ? qu'est-ce qui a marché / pas marché ? Quelle est votre lecture / analyse ?
Diriez-vous que les objectifs fixés sont atteints ? Quels sont les éléments objectifs qui vous permettent d'en juger ?
Avec du recul, quels sont les apports de ce projet pour les jeunes ? Pour la mission locale ? pour ses équipes ? pour le territoire ? Pour l'action publique ?
Quelle est votre analyse de la gouvernance technique du projet ? diriez-vous qu'elle a été bien structurée et utile ? Avec la DDETS ? DREETS ?
Avez-vous construit de nouveaux partenariats avec cette expérimentation ?
Quelles leçons pour demain : pour la ML, les porteurs de projets ? pour les acteurs de la gouvernance des politiques publiques en faveur des jeunes (dont logement, mobilité, santé)